

apparaissent correspondant à une demande exclusivement résidentielle. Les besoins étant importants, les premiers immeubles collectifs font leur apparition avec quelques programmes d'habitations à loyer modéré. Mais c'est la forme individuelle d'habitat qui se développe rapidement avec le succès des maisons pavillonnaires dans les années de l'après-guerre et leur évolution au cours de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle.

Avec l'essor du tourisme se développe la mode des chalets de bois, répondant à une vision naturelle, authentique et confortable de l'habitat en climat rude. Très à la vogue dès 1970, les chalets connaissent toujours un certain succès.

Dans ce paysage bâti contrasté et complexe, on retrouve les grandes typologies suivantes : les fermes, les maisons urbaines, les pavillons, les chalets, les immeubles collectifs, les bâtiments artisanaux et industriels.

4.2.1. Les formes et typologies traditionnelles

a. Les fermes isolées et les hameaux

La commune ne comporte aucun hameau.

L'habitat traditionnel est marqué par un rapport particulier, privilégié au paysage et par une typologie très large.

Très présentes dans le massif du Risoux, les fermes sont isolées dans de vastes paysages agricoles ou naturels, avec lesquels elles forment un tout harmonieux. Leurs implantations jouent avec le relief du terrain et leurs volumétries compactes s'intègrent en douceur dans les lignes horizontales du paysage. Ces maisons ont souvent été construites à flanc de versant, à l'écart des zones humides et des tourbières, et centrées sur leur pâturage. Seul l'objet bâti est lisible, le parcellaire, très large, n'apparaît pas physiquement, hormis quelques murs. Aussi l'implantation bâtie n'est pas dépendante de la forme de la parcelle et des modes de desserte, mais plus largement de la géographie du territoire.



Les teintes légèrement colorées diffusent une douce clarté dans la verdure des combes, sans pour autant exclure des contrastes plus accentués, mais ponctuels, par la couleur plus vive des menuiseries de fenêtre.

Historiquement, il est très difficile de faire émerger une typologie spécifique pour la commune, ou même à plus grande échelle dans le Val de Mouthe. Il semble que l'habitat traditionnel des plateaux intermédiaires entre Haut Doubs et Haut Jura ait été soumis aux influences combinées des deux régions produisant une infinité de variations à partir de modèles architecturaux éloignés :

Des maisons très massives à plan carré et pignons droit d'influence du Doubs croisent des maisons plus petites, compactes, moins profondes, plus hautes, avec une toiture plus accentuée, carénée, présentant une demi croupe au vent, typique des fermes d'influence Jurassienne.

→ Les interventions sur les fermes traditionnelles doivent veiller à respecter les spécificités architecturales du type dominant (ferme carrée ou allongée, etc.), le caractère massif, l'intégration en douceur du bâti à son environnement. Un traitement contemporain est possible et peut-être même souhaitable s'il s'agit d'extension, dans la mesure où elle permettra de différencier les époques de constructions par leur style.

Sur le territoire de Mouthe, 27 fermes d'alpage ont ainsi été recensées comme éléments du patrimoine à préserver.

NOM DU SITE	Section
La Laizinette	AT n°32
La Laizinette dessous	AV n°133
La Bechette	AT n°27
La Cernée	AT n°12
Les Petites Mauves	AT n°58
Les grosses Mauves	AT n°67
Chez Mimi	AV n°39
Chez Renaud	AV n°62
Chez Greset	AV n°51
La Bâtie dessous	AV n°119 et 114
La Bâtie dessus	AV n°106
Chez Bougaud	AV n°76
Chez la Soldat	AV n°95
Ravier	AV n°89
La Petite Caille	AS n°21
La Caille du milieu	AT n°92

La Caille basset	AT n°89
Prés Bouillet 2	AR n°49
Chalet de Lerrieux	AS n°6
La Grosse Fraite	AS n°17
La Choulette	AS n°16
Le Gros Cernicolet	AS n°40
Le Petit Cernicolet	AS n°39
Prés Bouillet 1	AR n°39
La Grangette	AR n°36
Chez Cornet	AV n°4
Chez Liadet	AV n°149

b. Le village rue

Comme cela a été vu précédemment le village rue s'est développé à partir du 17^{ème}, 18^{ème}, « tournant le dos » au village originel.

Particularité de ce village-rue : la sur-largeur de l'emprise publique, qui ajoutée aux alignements continus de façades confèrent un caractère très urbain au centre du village.

Les nombreux incendies ont « permis » de réaligner les constructions, de gagner de l'emprise de voirie facilitant la cohabitation des activités et notamment la pratique commerciale.

Les constructions sont implantées à l'alignement de la voirie, elles sont mitoyennes et forment des fronts bâtis irrégulièrement interrompus. Ces interruptions n'affaiblissent pas la perception de la continuité de l'urbanisation.



Etroitement liées à la morphologie urbaine des rues ces maisons de pierre résultent de l'adaptation des modèles de fermes longues, construites en continuité, aux contraintes d'un foncier dense et serré. Les bâtiments sont parfois plus hauts, regroupés par bandes de 3 à 5 foyers et présentent pour certains, même en ville, les traces des trois fonctions traditionnelles des fermes (porche de grange, porte d'écurie, porte + fenêtre du logement).

Le long de la rue principale, la typologie des fermes disparaît derrière une façade plus urbaine pour se fondre dans un linéaire d'immeubles à usage d'habitation, ou d'accueil hôtelier.

- des compositions strictes et symétriques des fenêtres sur les façades,
- des soubassements en pierres appareillées apparentes,
- des corniches, moulures et encadrements de fenêtres en saillies,

→ Les projets devront contribuer à affirmer le caractère urbain du village-rue, que leur traitement soit contemporain ou plus traditionnel. Les interventions contemporaines dans un cadre urbain existant sont moins périlleuses qu'en hameau, une cité étant par essence une "agglomération" de typologies d'époques différentes intégrées à une même logique urbaine.

C'est pourquoi, Les alignements et les continuités bâties doivent être conservés, voire confortés, dans le cadre des projets neufs, réhabilitations ou reconstructions.

c. La place de l'église

La place de l'église, foyer initial de l'urbanisation communale, rassemble le bâti le plus ancien avec la typologie de la ferme décrite dans le paragraphe « ferme isolée ».

L'urbanisation est organisée autour d'un vaste espace public. A l'origine seule la partie Ouest de la place faisait office de place publique, la partie sud-est étant occupée par l'agriculture. Les fermes étaient implantées de manière isolée ou jumelées de long d'un réseau dense de petites impasses que l'on retrouve aujourd'hui, qui ont été prolongées et ont servi de réseau de base au développement urbain d'une partie du village au 20^{ème} s.

d. Rapport entre le bâti, la parcelle et l'environnement immédiat

Les espaces privés non bâti sont peu prégnants sur ce type de village, voire autour des fermes isolées. Le parcellaire qui accompagne le bâti est généralement étroit et long.

Hormis les potagers, les parcelles sont rarement closes ou alors avec des murets de pierres sèches. Les prairies ou prés de fauche s'étendent jusqu'aux façades bâties.

Ainsi le lien qui relie le bâtiment à l'espace agricole ou naturel est continu. Ceci a un impact très fort sur les paysages. Le bâti semble être là dans son élément naturel « depuis toujours ».



e. Fonctions urbaines

Le centre du village concentre une grande diversité de fonctions. Habitat commerces et services notamment.

4.2.2. Les formes et typologies du 20^{ème} s

a. Etalement urbain et mono-fonctionnalité des espaces : le développement pavillonnaire

Les zones d'extensions les plus récentes de Mouthe ont été réalisées sous la forme de lotissements selon les opportunités foncières, sans rechercher (ou sans possibilité de créer..) un rapport à la morphologie de la commune.

Ces opérations, rassemblant chaque fois un nombre important de constructions, toutes destinées à l'usage exclusif de l'habitat, s'étendent en consommant espaces agricoles et voiries nouvelles.

Leur organisation, homogène, s'appuie sur un découpage parcellaire très régulier et un réseau viaire en impasse. Les maisons, toutes individuelles et implantées au milieu de grandes parcelles, dénotent des autres constructions du village, même si elles reprennent, peu ou prou, la typologie et les matériaux du chalet de montagne.

Morphologie des lotissements

La structure d'un quartier, l'organisation de sa voirie a de fortes influences sur la manière dont les habitants se l'approprient, sur les liens sociaux qui se créent à l'intérieur, sur l'ouverture que les habitants ont vis à vis de l'extérieur du quartier, sur l'intégration des nouveaux arrivants.

Plus le quartier est ouvert sur l'extérieur avec des voiries traversantes, plus facile est l'intégration des habitants. La typologie des voies et des espaces publics influe aussi fortement sur la qualité du cadre de vie.

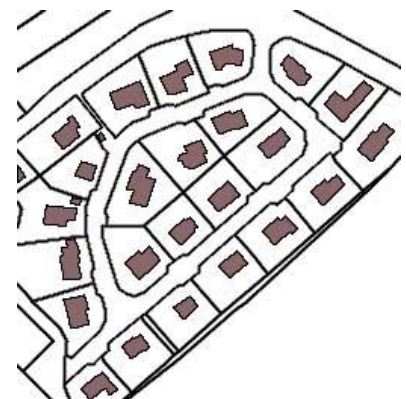
Une majorité des lotissements de Mouthe a des voiries en impasse.

En règle générale, à l'exception de quelques opérations de taille limitée qui ont mis en œuvre d'autres principes d'aménagement, les voiries sont peu larges, aménagées de manière sommaire.

Ce caractère sommaire des aménagements permet de créer une hiérarchie de la voirie.

Il identifie clairement ces zones d'habitat comme n'étant pas des zones de « circulation », mais au contraire des espaces où la voirie est partagée avec d'autres usagers. On se trouve ici proche du concept de voie mixte, où la voie joue le rôle d'espace public.

De fait cela diminue les besoins en espaces publics classiques (espaces verts, plus ou moins équipés de mobilier et de jeux...).



Implantation des constructions et formes bâties

Les constructions sont toutes implantées en recul vis à vis de l'emprise publique.

Elles respectent généralement un recul vis à vis des limites séparatives (entre voisins). Les constructions sont donc implantées au milieu de la parcelle. Ce type d'implantation présente l'inconvénient de ne dégager que des espaces résiduels autour du bâtiment. Espaces étroits, mal utilisables. Les espaces exposés au sud ne sont pas plus valorisés que les autres, on rencontre même dans de nombreux cas des espaces d'agrément (terrasses...) implantés au nord du bâtiment.

Par ailleurs on constate que l'organisation des voiries, du parcellaire et l'orientation des façades principales tiennent rarement compte de l'ensoleillement naturel et de l'apport calorifique qui pourrait être généré par une meilleure exposition du bâti.

Les formes urbaines et les paysages urbains engendrés par ces caractéristiques d'implantation – "au milieu de la parcelle" sont diamétralement opposés à ceux du centre du village.

Quelques opérations de constructions menées dans le cas de l'illustration ci-contre dans le cadre d'un programme de création de résidences secondaires, ont permis d'intégrer à ces zones d'habitat pavillonnaire une note de diversité en introduisant de l'habitat individuel jumelé.



Ce mode de construction présente des avantages :

- Il permet de réduire la taille du parcellaire.
- Il limite les déperditions énergétiques grâce à un mur commun.
- Il réduit légèrement les coûts de la construction.

Les inconvénients :

- La promiscuité peut poser des problèmes, mais une bonne conception initiale des constructions doit permettre de préserver des espaces d'intimité et d'isolement.
- L'intervention nécessaire d'un porteur de projet (bailleur social ou promoteur) devant construire les bâtiments et les mettre en location ou les revendre (éventuellement en VEFA).

Le parcellaire des pavillonnaires a une taille moyenne de l'ordre de 800 à 900 m². La densité moyenne de l'habitat pavillonnaire varie selon les époques de construction. Cf chapitre suivant sur le développement urbain et la consommation de l'espace.

Espaces extérieurs – jardins - clôtures

Les surfaces imperméabilisées sont souvent importantes – pour pouvoir circuler avec le véhicule devant la maison, faciliter le déneigement... les espaces verts sont très artificialisés.

Les clôtures diffèrent d'un quartier à l'autre (selon le règlement de lotissement).

Certaines parcelles sont closes par des murets doublés de haies denses (thuyas/laurier). Cela crée des effets de parois, ferme les espaces. Espace public et privé sont totalement dissociés, l'espace public étant réduit à un ruban d'enrobé. Ces configurations sont assez rares, peu de haies délimitent espace privé et public (les haies résistent difficilement au déneigement, au sel...).



D'autres parcelles sont closes parfois d'un muret et d'une petite barrière ou tout autre dispositif à claire-voie. Des éléments de végétation peuvent orner la parcelle et cacher les parties stratégiques de l'habitation : ouvertures, terrasse, préservant une intimité aux habitants. Cette configuration crée des quartiers beaucoup plus accueillants, ouverts sur l'extérieur.

Une attention particulière doit être portée à ces interfaces entre espace public et espace privé. C'est un facteur fort de bonne intégration ou non des nouveaux quartiers à l'agglomération, c'est aussi un élément important du cadre de vie.

Autre éléments essentiel dans l'intégration des extensions urbaines dans les paysages naturels et agricoles : le traitement de l'arrière des parcelles. Il faut privilégier une transition en douceur, avec une clôture « transparente », et proscrire les haies denses.

Typologies architecturales :

Les typologies varient selon l'époque de construction....

Elles sont très disparates. On remarque depuis 15 ans une diversification des modèles avec des références à des modèles de tous horizons. En revanche les références à des modèles architecturaux locaux sont rares.

Fonctions urbaines

Les quartiers pavillonnaires sont résidentiels, il n'y a pas mixité.

b. Activités et équipements structurants : un tissu urbain à part

Un certain nombre d'activités économiques consommatrices de surfaces sont dispersées dans le village et principalement aux extrémités.

Une particularité de Mouthe réside dans le quartier du bas de la rue Cart Broumet (le collège).

On y trouve en effet une concentration de construction à grande volumétrie :

- ▣ Des bâtiments collectifs d'habitation
- ▣ Des bâtiments industriels dont un a changé d'affectation et accueille des activités de service,
- ▣ Des bâtiments scolaires
- ▣ Divers bâtiments collectifs (chaufferie, gymnase...)

Ces bâtiments plus ou moins (plutôt moins) organisés autour d'un vaste espace public non structuré. Le collège se trouve isolé des autres bâtiments par le gymnase.

Cet espace a été créé sans plan d'ensemble, sans cohérence et il en ressort un sentiment d'inachevé, on ne sait pas « vers quoi l'on va » :

- ▣ dans la définition de la vocation de cet espace
- ▣ Dans les espaces publics qui ne sont pas traités et qui n'ont pas d'autres vocations que d'accueillir du stationnement.
- ▣ Dans le manque de continuité urbaine - cet espace a besoin d'être rattaché au reste du village ancien



4.3. URBANISATION ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

4.3.1. Consommation de l'espace depuis les années 80

L'estimation de la date de construction des habitations sur la commune, permet d'analyser la consommation d'espace qui a été faite au cours des dernières années, et ainsi de mesurer la vitesse de consommation des espaces naturels et agricoles et de mesurer l'impact de l'urbanisation sur ces derniers.

On estime que l'enveloppe urbaine dans les années 1900 couvrait une vingtaine d'hectares. Aujourd'hui cette même enveloppe couvre une superficie d'environ 60 ha.

Ces extensions urbaines sont dévolues

- à l'habitat -28 ha
- Aux activités et aux équipements collectifs (scolaires, sports, loisirs...) – 10 ha
- Le reste, ~ 7 ha est partagé entre des dents creuses, des voiries, des espaces publics...

Ainsi, depuis les années 50, les surfaces urbanisées ont été multipliées par 3.

C'est entre les années 50 et 80 que la commune a subi une très forte croissance démographique et spatiale. Même si quelques extensions urbaines se sont amorcées à partir de 1900, c'est surtout à partir de 1950 que la notion d'étalement urbain va prendre tout son sens avec la généralisation du développement des quartiers pavillonnaires.

Ce n'est pas le seul modèle de développement qu'ait connu la commune, des immeubles collectifs ont aussi vu le jour, mais c'est de loin le plus consommateur d'espace, ce qui nous intéresse dans ce chapitre.

Evolution des surfaces urbanisées dédiées à l'habitat (les datations restent approximatives).

	1950-1980	1980-2000	1980 -2000 Hors opération groupée impasse queue de loup	2000-2011
Surface consommée (ha)	14	4.1	3.4	5.2
Consommation annuelle moyenne m ²	4 700	2 000		5 200
Nbe de logements	170	62	39	51
Densité moyenne (logement/ha)	12.1	15.1	11.6	9.8
Surface moyenne par logement (m ²)	823.5	661	861	1019
Nature des terrains impactés entre 2000 et 2011 *				
Terres agricoles de faible intérêt présentant un intérêt écologique assez fort				11 300
Terres agricoles de faible intérêt présentant un intérêt écologique faible				4 700
Terres agricoles d'intérêt moyen présentant un intérêt écologique faible ou moyen				9 900
Terres agricoles de bonne qualité présentant un intérêt écologique faible				24 000
Terres non agricoles				2 600

* les appréciations sur la qualité des terrains sont assez subjectives.

L'intérêt agricole est évalué au regard du milieu sur lequel repose les parcelles en question, du morcellement de la zone, de son enclavement...

Les terres agricoles sont les premières impactées par l'urbanisation.

Cela relève d'une certaine logique dans la mesure où les villages se sont généralement implantés au plus près des terres exploitables et souvent au centre de ces terres.

L'observation de l'évolution de la consommation de l'espace dans le temps nous montre que :

- ▣ La taille moyenne du parcellaire augmente fortement après 2000.
- ▣ Le rythme de consommation de l'espace s'accroît durant la même période ; rythme supérieur à ½ hectare /an.
- ▣ Entre 80 et 2000 l'opération groupée de l'impasse de la queue de loup – logements individuels groupés à forte densité – (30 logements/ha) a considérablement modifié la moyenne de cette même période.

4.4. ESPACES PUBLICS ET FONCTIONNEMENT URBAIN

4.4.1. Centralité et attractivité

a. Un centre village bien identifié

Le village est structuré autour de la rue centrale, très longue où se concentrent les services, commerces générant une bonne attractivité du village. On notera au passage que cette attractivité commerciale procède d'un renouveau qui s'est opéré dans les années 2000. Le commerce était jusqu'alors faiblement développé et dispersé. Quelques opérations de réhabilitation d'immeubles avec création de cellules commerciales ont permis « un retour » en force du commerce au cœur du village.

La densité des cellules commerciales s'accroît aux abords de la place de la mairie qui forme le cœur de Mouthe. Cette concentration crée un effet dynamique attractif.

La rue et sa sur-largeur de voirie dégagant de vastes trottoirs, constitue en soi un espace public ayant comme point d'orgue la place de la mairie.

Cependant les aménagements des trottoirs sont souvent sommaires et assez anciens ou manquent de cohérence et de continuité.

Des bandes latérales empiétant sur les trottoirs servent de stationnement. Les véhicules étant parfois stationnés au milieu du trottoir, obstruant partiellement les déplacements doux.

b. Une image à améliorer

La place de la mairie n'est quant à elle que très sommairement aménagée et peu mise en valeur. Elle sert d'aire de stationnement.

Le long de cet axe, ou le long de voies perpendiculaires d'autres dégagements servent d'aires de stationnement.

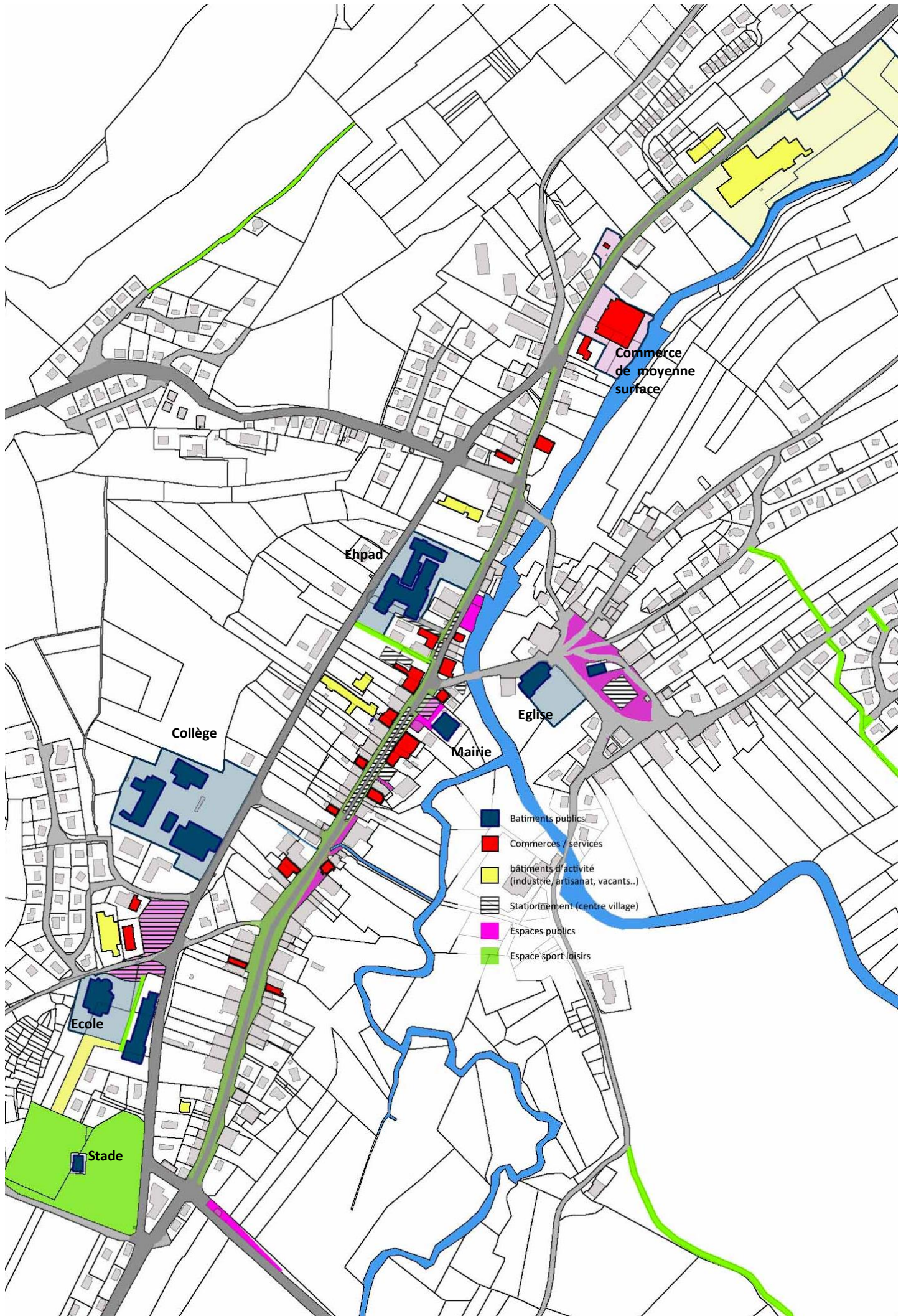


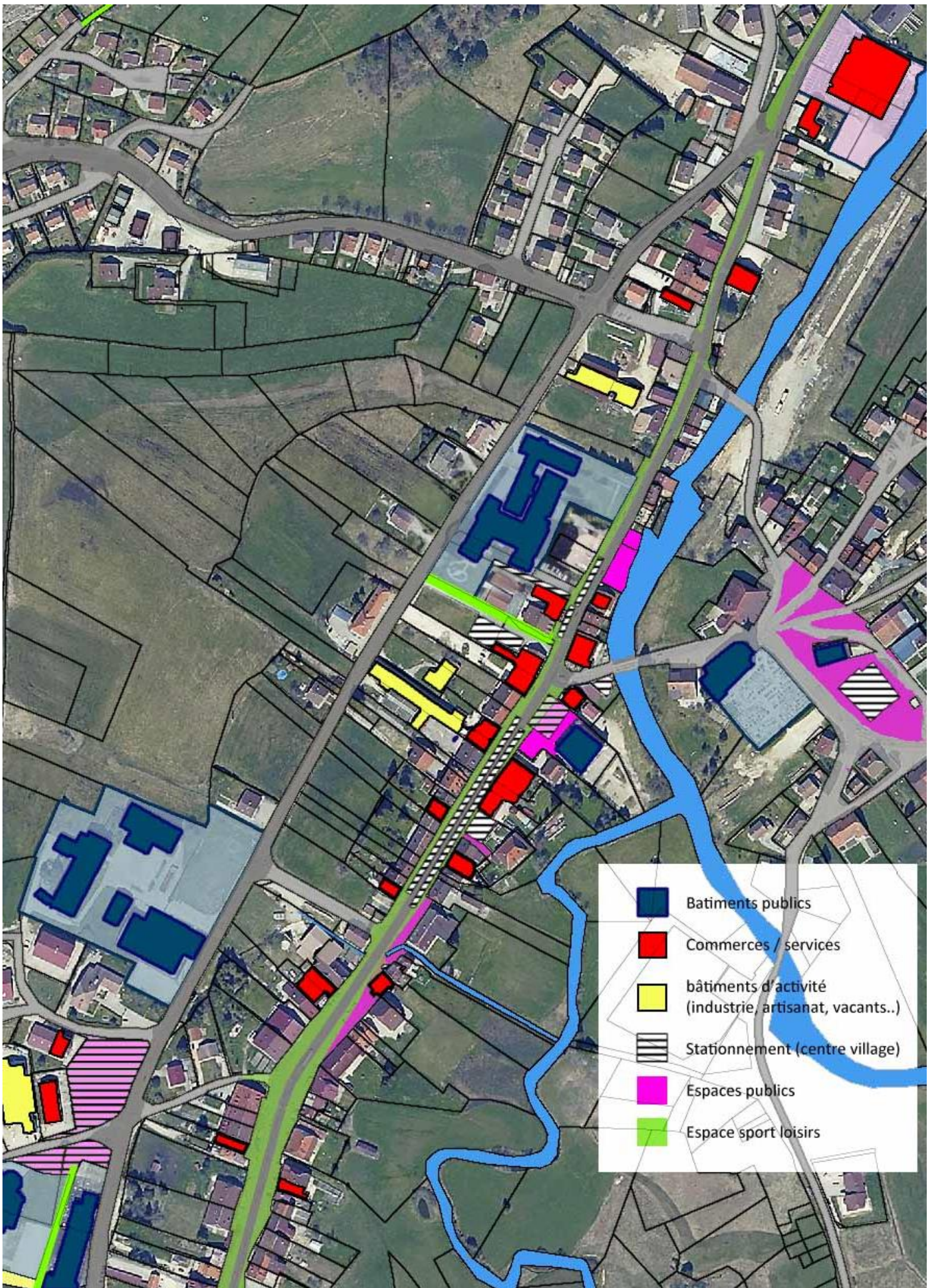
La capacité en stationnements est donc importante.

En revanche la qualité des espaces publics qui participent grandement à la qualité du cadre de vie est moindre. La place du piéton est reléguée au second rang.

Les bars, restaurants qui constituent des centres névralgiques de l'animation d'un cœur de ville ou de village n'ont que des espaces extérieurs assez résiduels, empruntant sur le trottoir

Une étude sur l'aménagement de la traverse du village dans le cadre de la valorisation de la route touristique des montagnes du Jura a été menée, sans suite en matière de financements et donc de réalisations. Reste à définir un plan d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'image de Mouthe (l'image d'un village est portée par ses entrées de village et par sa place centrale), valoriser les commerces, optimiser la capacité de stationnement, donner un peu plus de places aux piétons et plus généralement aux circulations douces...





Carte de répartition des fonctions – services équipements principales activités 2- source Jura Habitat

4.4.2 Autres espaces publics

Deux autres espaces publics conséquents peuvent être identifiés :

a. Le cœur de village originel, rive Est du Doubs.

L'espace entre l'église, le cimetière, le bâtiment de la bouverie est en partie occupé par des surfaces importantes de voiries, un parking, le bâtiment des pompiers et un espace vert en périphérie.

La position du bâtiment de secours incendie posé de travers au centre de la place paraît particulièrement inadaptée.

Ce très vaste espace bien défini par le bâti périphérique mériterait un autre traitement que celui dont il bénéficie actuellement.

Une rationalisation de la voirie, une redéfinition de la vocation des espaces pourrait apporter un plus à ce site.



b. La place des « écoles »

Le quartier des équipements publics – école, collège, salle polyvalente, chaufferie, gendarmerie..... deux activités de commerce / service, semble s'articuler autour d'une place qui n'en est pas une, mais une vaste plaque d'enrobé où les véhicules et notamment les bus manœuvrent et stationnent.

Cet espace n'a pas de structure, pas de rôle identifié, de vocation.

Des atouts existent :

- ▣ L'espace
- ▣ L'implantation de commerces/services
- ▣ La fréquentation grâce aux écoles, la proximité immédiate d'un quartier d'habitation.

Une réflexion semble indispensable pour envisager l'avenir de ce site.

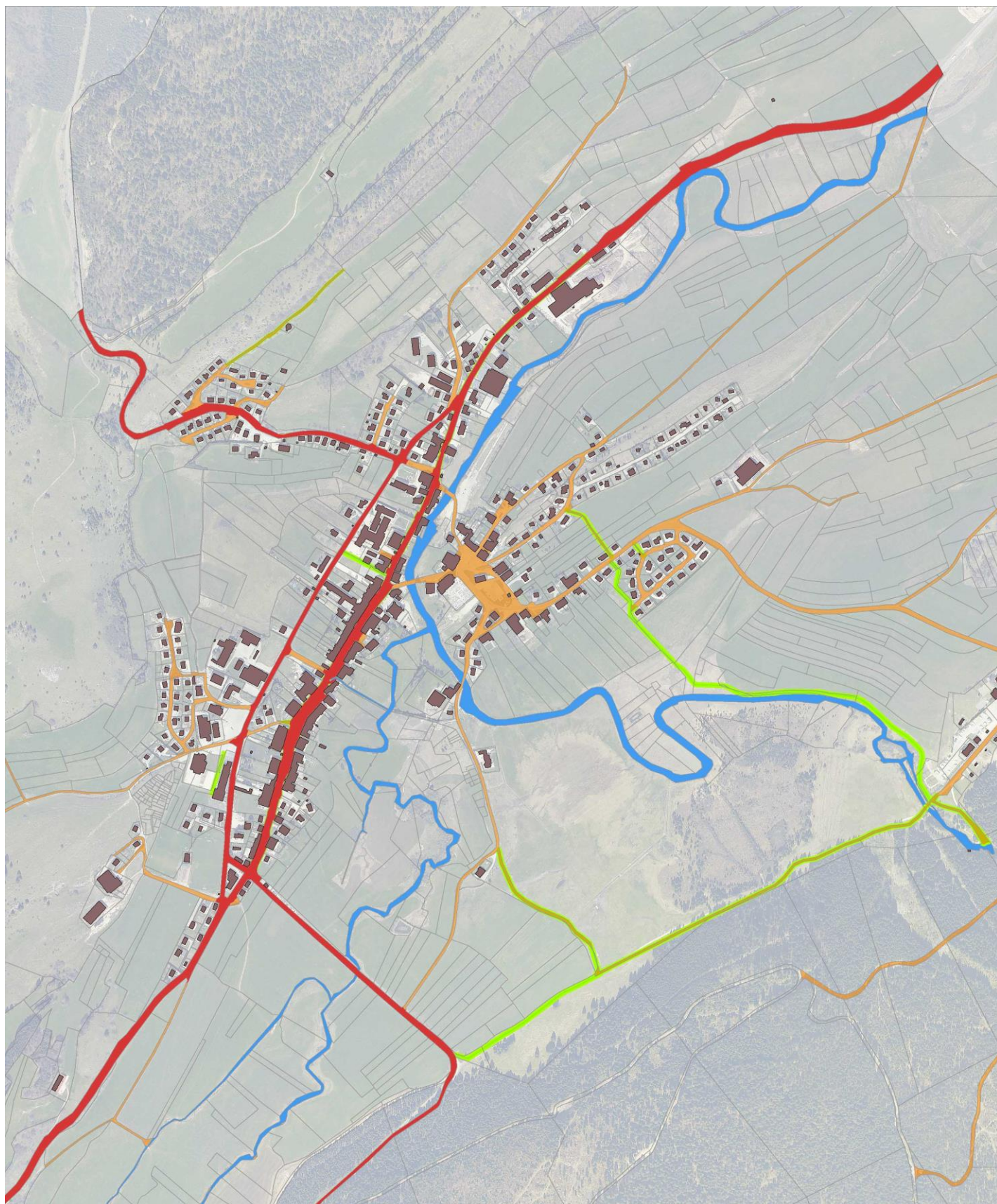
- ▣ Quelle est sa fonction actuelle et à venir par rapport au reste du village.
- ▣ Quelle fonction par rapport au quartier d'habitation proche.

- ▣ Comment donner de la consistance à cet espace qui en manque cruellement ?

Est-ce un centre-village secondaire avec des fonctions complémentaires par rapport au cœur de village
un centre de quartier
autre chose ???



- Voies structurant l'armature urbaine et voies inter-communales
- Voies secondaires
- Liaisons douces



4.4.3. Organisation des déplacements

a. Voiries départementales et communales

La commune de Mouthe est traversée du nord au sud par la Route Départementale 437 (élargie au 19^{ème} siècle) qui constitue un axe majeur de la vallée entre Pontarlier et Saint Laurent en Grandvaux.

Cette route est d'ailleurs une ancienne route nationale, véritable axe économique et touristique du département : 2030 véhicules étaient dénombrés quotidiennement en provenance ou en direction du département voisin du Jura en 2003, alors qu'ils étaient 2420 sur la route de Gellin en 2004. Il s'agit donc d'un axe supportant un important trafic.

Le réseau routier départemental est également composé, dans une moindre mesure quant aux flux de véhicules observés, par la RD 45 qui dessert en direction de l'ouest la commune des Pontets (728 véhicules par jour en 2004), la RD 389 en direction opposée prenant le chemin de la Suisse voisine en passant par le Massif du Noirmont et qui prend aussi la direction des départs de ski de fonds (922 véhicules par jour en 2003), et la RD 433 qui conduit à l'espace touristique articulé autour des installations de ski alpin. Sur l'ensemble de ces réseaux départementaux, le nombre d'accidents corporels constatés s'élevait à 13 sur une période allant de 1992 à 2005.

Le reste du réseau routier est composé de voiries communales et chemins forestiers souvent en impasse (voirie de lotissement entre autres). Ce réseau, en termes de distances, est somme toute relativement important.

Il est important de noter tout de même l'importance relative d'une voie parallèle à la RD 437, qui reprend l'ancien tracé de la voie de tramway. Autour de cette voie s'est développée, même modestement, une trame urbaine qui a multiplié les liaisons entre la rue Cart-Brumet et la RD 437, multipliant aussi potentiellement les risques d'accident. Le département a déjà engagé une marche arrière à ce propos en fermant certains de ces accès pour des raisons de sécurité. La rue reste en-elle même sur sa longueur un axe potentiel de développement urbain tant l'urbanisation est diffuse et en dents-de-scie.

Le réseau routier est un élément à prendre en compte au regard des nuisances qu'il est amené à véhiculer (nuisances sonores ou visuelles), mais aussi en terme de sécurité au sein du village qu'il traverse (accidentologie, sécurisation des passages piétons, sécurisation des cheminements...). L'ossature du réseau viaire est une source réelle de réflexion à venir concernant les déplacements internes au village mais aussi vis-à-vis de l'extérieur.

b. Chemins dédiés aux circulations douces

Les possibilités de circulations douces (marche à pied, vélo) sont très présentes dans les espaces naturels (nombreux sentiers de randonnée et de VTT par exemple), mais plus rares en milieu urbain ou entre les secteurs urbanisés.

Un itinéraire a toutefois été dédié à ce type de circulation entre le cœur du village et la source du Doubs ainsi que le départ des pistes de ski alpin, en longeant le lit de la rivière.

Les espaces de circulation faisant la part belle aux modes doux sont un élément intéressant de réflexion pour l'élaboration du PLU.

c. Réseau de transport collectif

La commune de Mouthe était desservie par un réseau de transport en commun reliant Pontarlier à Foncine-le-Haut. Cette ligne a été arrêtée.

Seul reste le ramassage scolaire, qui représente quotidiennement un flux important de bus amenant les enfants des communes périphériques vers Mouthe (mais aussi à l'intérieur de la commune) et ses établissements scolaires.

Un projet de desserte à la demande par minibus est à l'étude par un particulier.

4.5. PATRIMOINE

4.5.1. Éléments remarquables du paysage urbain

On recense à Mouthe un nombre non négligeable de bâtiments au caractère très singulier et particulier. Ces bâtiments marquent le paysage ambiant autant que peuvent le faire des éléments plus naturels, aussi très présent dans le vallon.

Ces éléments remarquables sont tout d'abord les monuments inscrits en tant que monuments historiques. Ils sont au nombre de deux :

- l'Hôtel de Ville : inscrit en juin 1990, on retiendra du bâtiment sa salle d'audience, son escalier, ses tourelles, son élévation, sa façade et sa toiture (tous éléments protégés) si particuliers. Le bâtiment a été achevé dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle ;
- la Pierre des Redevances (2) : elle a été inscrite en 1931 et reste très mystérieuse quant à son utilisation. Elle trône à quelques pas de l'église actuelle.
- L'église paroissiale
Le prieuré, présent au xii^e siècle se développa en paroisse1.
De la première église « quasi tout en bois », l'église primitive fut reconstruite à plusieurs reprises en 1400, 1479, 1639 et 1659.
L'église médiévale est rasée en 1732 et une nouvelle est construite à partir de l'année suivante sur les plans de l'architecte bisontin Jean-Pierre Galezot; L'église ne sera achevée qu'en 1742.
Le clocher de l'église a subi deux incendies en 1789 et 1833.
L'église de l'Assomption de Mouthe est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 16 avril 2009



Les autres bâtiments remarquables sont aussi nombreux :

- la bouverie : il s'agit du plus ancien bâtiment profane répertorié sur la commune. Celui-ci daterait de la fin du XVI^{ème} siècle et aurait survécu aux destructions successives du village. Il est caractérisé par un toit à long pan caractéristique et une façade en pierres de taille partiellement recouvertes d'enduit ;
- l'église paroissiale de l'Assomption (4) : construite de 1732 à 1742 par Galezot, les parties les plus caractéristiques sont le toit à l'impériale et le cimetière directement attenant. Le presbytère est aussi cité comme bâtiment remarquable par les services régionaux de l'Inventaire. Il a été construit en 1753 ; o les vestiges du moulin Cagnard (XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles) ;
- les chalets d'estive de Lerrieux, Chez Renaud et Bâtie Dessous avec leur citerne. Il est à noter aussi que la rue entière dénommée « Grande Rue » (5) qui traverse le centre du village est, à elle seule, un site urbain remarquable puisque l'ensemble, qui a été édifié au XIX^{ème} comporte des inscriptions indiquant la date de construction des habitations (1822 pour la plus ancienne relevée). L'architecture des bâtiments reste fortement marquée par le type d'habitat franc-comtois avec toits à longs pans, tuiles mécaniques ou parfois métal de couverture. Les maisons sont le plus souvent massives et carrées et disposent d'un étage.

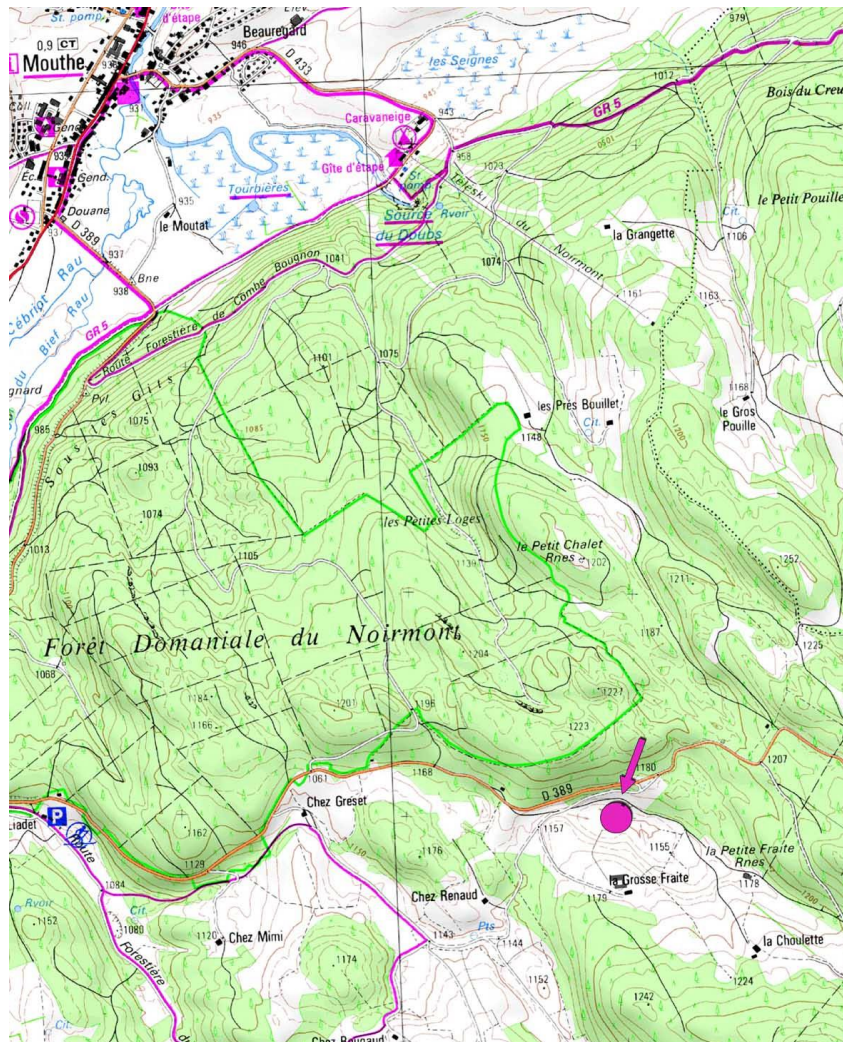


L'inventaire régional réalisé fait état, au total, de 240 bâtiments possédant un intérêt simple en plus de ceux qui sont cités ci-dessus.

4.5.2. Patrimoine archéologique

Liste des entités archéologiques sur la commune – Source : DRAC

	Localisation	Type	Epoque
1	La Grosse Faîte (Fraîte ?)	Tumulus ?	indéterminée



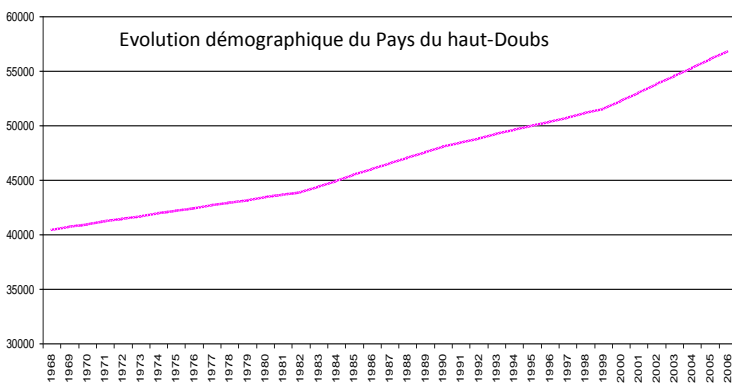
6. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

6.1. DEMOGRAPHIE

6.1.1. Mouthe dans son environnement démographique :

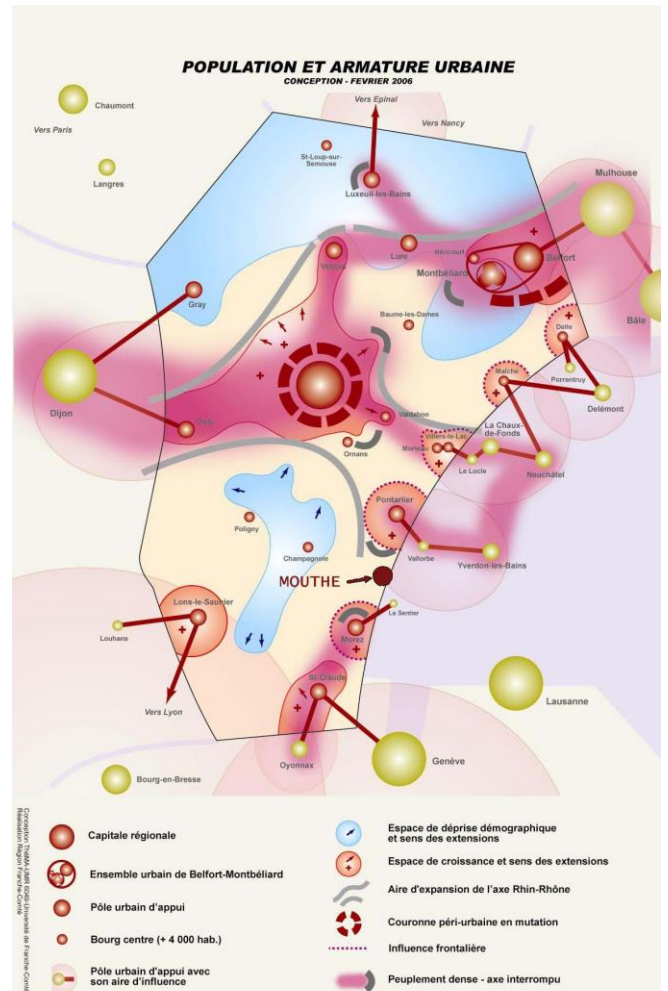
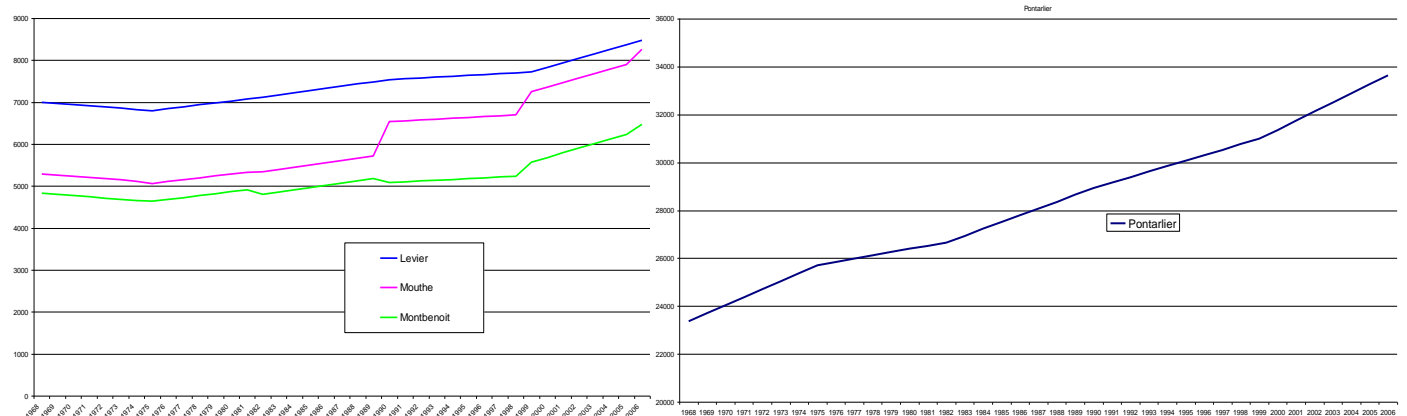
Le village de Mouthe appartient au Pays du haut-Doubs et au bassin d'emploi de Pontarlier, les deux entités étant à peu près identiques en termes d'assiette territoriale.

Le bassin d'emploi, la ville de Pontarlier et plus généralement la zone frontalière sont sous une très forte influence de la Suisse et de l'emploi frontalier. Cette situation explique en grande partie le développement démographique très élevé que connaît le territoire : + 16 000 habitants en 40 ans dont 12 000 sur les 20 dernières années !



Au cours des années 2000 le taux de croissance est arrivé à + 1.5 % par an.

Lorsque l'on observe cette évolution par canton, on constate des différences marquées et une corrélation entre proximité de la frontière Suisse et évolution démographique.



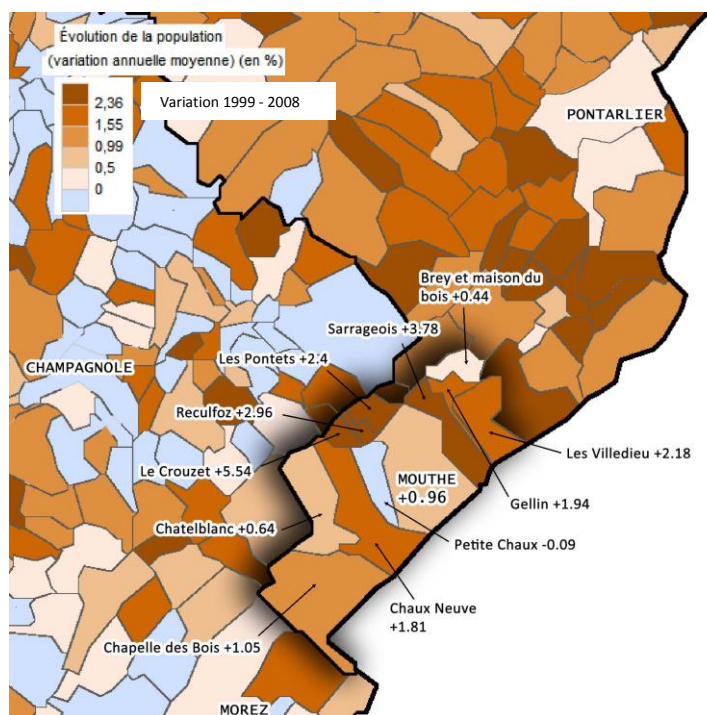
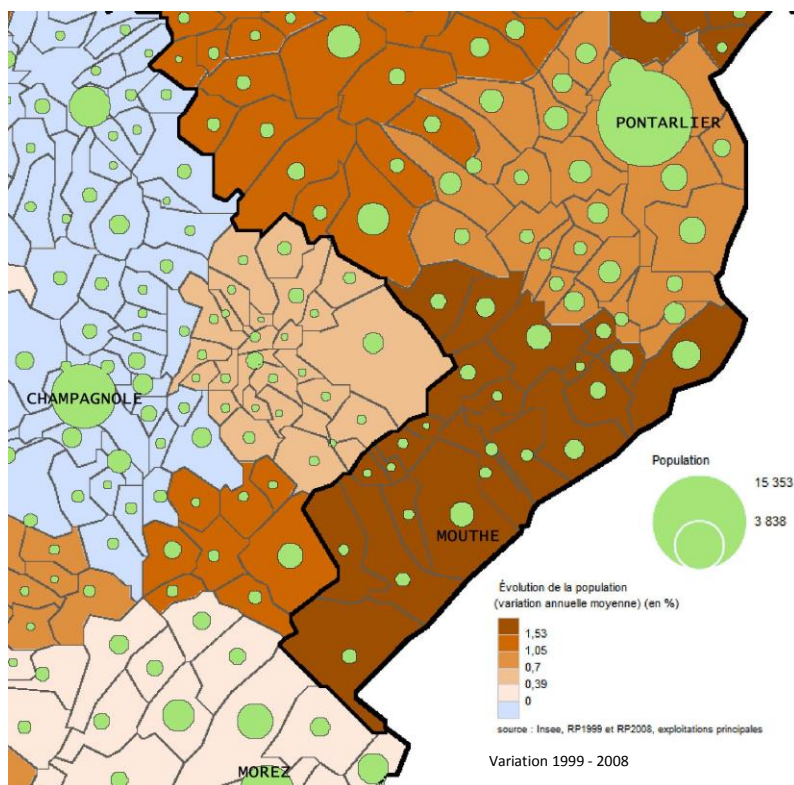
Cette évolution démographique a commencé relativement tôt dans les communes urbaines (Pontarlier) mais ne s'est diffusée qu'après les années 80 dans les communes rurales qui ont alors connu une véritable explosion démographique : **~+55 % en 30 ans dans le canton de Mouthe.**

Le canton de Levier, plus éloigné des zones frontalières a connu une croissance moins importante mais tout de même significative avec + 20 % au cours des 30 dernières années.

Cette évolution tranche avec les cantons jurassiens situés plus au sud, et à l'ouest, territoires très ruraux en forte déprise démographique.

Seul le canton des Planches en Montagne a connu un accroissement fort

Evolutions de populations	1968 - 2006	1982 - 2006
Bassin d'emplois	+ 40 %	+29.4 %
Canton de Pontarlier	+ 43.9 %	+ 26.2 %
Canton de Mouthe	+ 56.2 %	+ 54.6 %
Canton de Montbenoît	+ 34.1 %	+34.7 %
Canton de Levier	+ 21.2 %	+19.1 %
Canton de Nozeroy	-11.8 %	-1.8%
MOUTHE	+ 26.5 %	+18.3 %



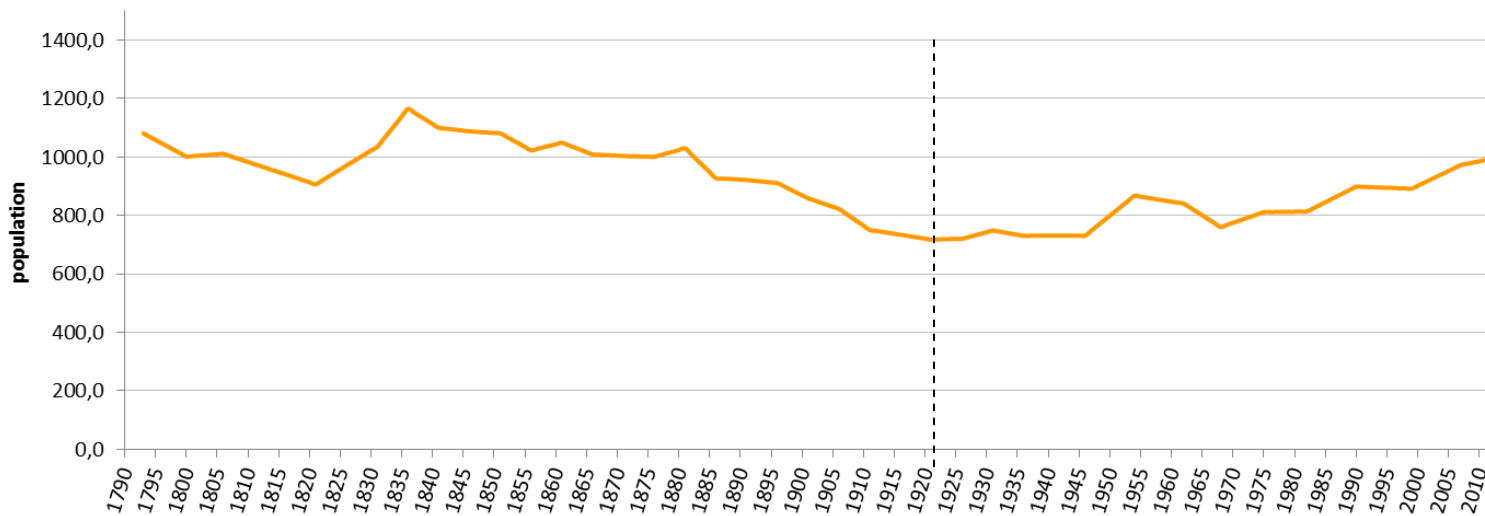
La communauté de communes des Hauts du Doubs a globalement connu un accroissement inférieur au reste du canton de Mouthe (+ 36 % entre 82 et 2006 contre +54.6 %).

Au cours de la dernière décennie, les évolutions ont été contrastées entre les communes. Ces contrastes résultent principalement de la disponibilité foncière.

6.1.2. Evolution de la population communale

a. Evolution générale

1793	1821	1836	1921	1975	1982	1990	1999	2010	2011
1080	906	1164	717	811	811	898	891	968	989



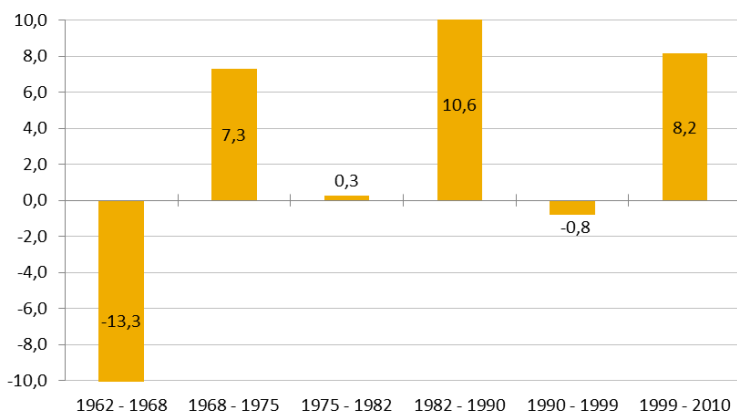
Evolution de la population de Mouthe de 1793 à 2010 - Source : INSEE 2010

La population communale a connu son point haut en 1836 avec 1164 habitants.

L'exode rural qui a suivi est resté modéré, la population décroissant jusqu'en 1921, niveau le plus bas avec 717 habitants.

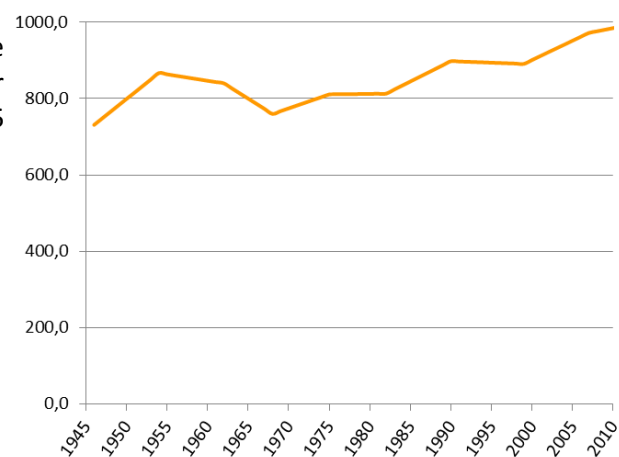
S'ensuit une période de stagnation puis de croissance forte mais irrégulière, qui permettra à la commune de regagner environ 200 habitants entre 1968 et 2008. Moyenne : + 5 habitants par an.

Accroissement annuel de population :



Evolution de la population de Mouthe de 1948 à

2010



b. Soldes naturels et migratoires

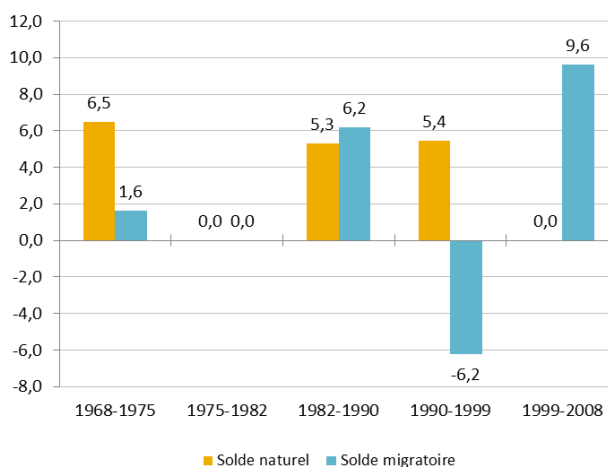
Les évolutions démographiques vues précédemment sont la conséquence de deux facteurs :

- l'évolution du solde naturel (décès – naissances) ;
- l'évolution du solde migratoire (départs – arrivées).

Le solde naturel est globalement positif avec des Evolution des soldes naturels et migratoires de 1968 à irrégularités marquées : on passe de niveaux élevés + 5 2010 (nb hab/an) ou +6 par an à des niveaux quasiment nuls.

Le solde migratoire est encore plus irrégulier, on passe ainsi de soldes positifs élevés à des soldes négatif tout aussi marqués.... De -6,2 habitants par an entre 90 et 99 à + 9.1 entre 99 et 2008.

Les effets des deux soldes parfois se cumulent (82 – 90) ou se compensent (90 – 99).



Source : INSEE 2010

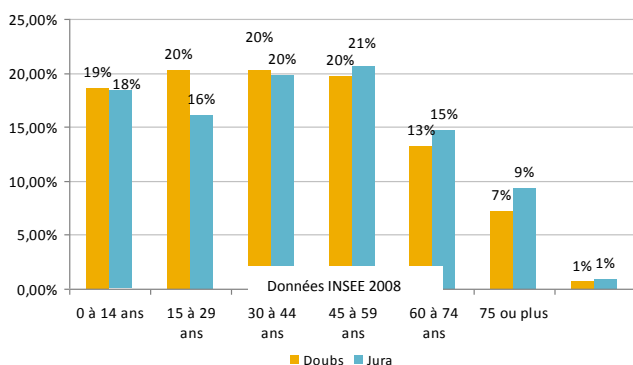
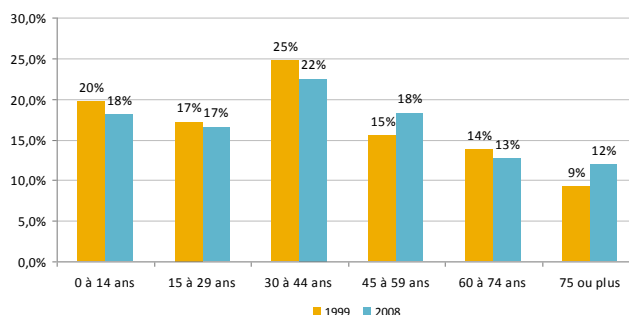
6.1.3. Structure de la population

Les traits caractéristiques :

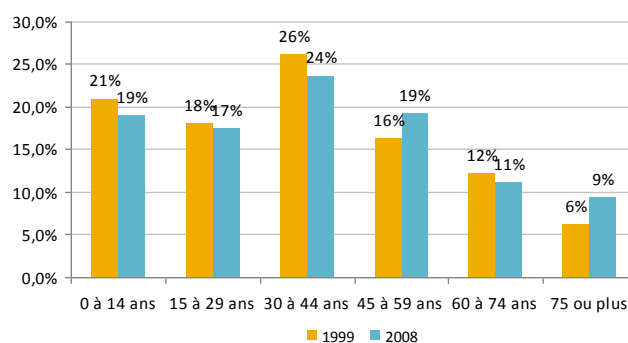
- Sur-représentation des plus de 60 ans – sous l'influence de l'Ehpad – ce qui tend à fausser l'ensemble de la donnée statistique.
- Population communale jeune – la représentation des – de 30 ans est conforme aux moyennes.
- Faible représentation de la classe des 45 – 59 ans

Evolution de la structure de la population de 1999 à 2008

Source : INSEE 2008



Simulation sans l'Ehpad :



6.1.4. Caractéristiques des ménages

Entre 1982 et 2010, le nombre de ménages sur la commune a augmenté considérablement, passant de 256 à 403, (+147 ménages) soit un accroissement de 60 % ! Dans le même temps la population communale a augmenté de 18 %.

La différence entre l'accroissement du nombre de ménage et de la population est considérable. Le graphique ci-contre illustre bien le phénomène : le nombre de ménages augmente et la taille moyenne des ménages diminue, c'est ce que l'on appelle la décohabitation ou desserrement de la population :

- Les enfants quittent le foyer familial pour fonder de nouveaux ménages,
- Les ménages se défont plus couramment
- La durée de vie s'allonge, les personnes âgées restent à domicile plus longtemps....

La conséquence directe de ce phénomène est qu'à population constante, le nombre de logements nécessaires pour loger cette population croît avec le temps.

Par ailleurs la taille des ménages diminuant, la population vieillissant, les besoins en logements évoluent.

La taille moyenne des ménages sur la commune s'établit à 2.4 en 2010 (idem pour la communauté de communes). Ces moyennes, bien que supérieures aux moyennes départementales (2.2 dans le Doubs ou le Jura) ne sont pas très élevées pour une commune rurale.

Le nombre de ménages composés d'une seule personne a explosé entre 1999 et 2010 passant de 92 à 146. (Les personnes vivant dans l'hôpital ne constituent pas des ménages et ne sont donc pas prises en compte).

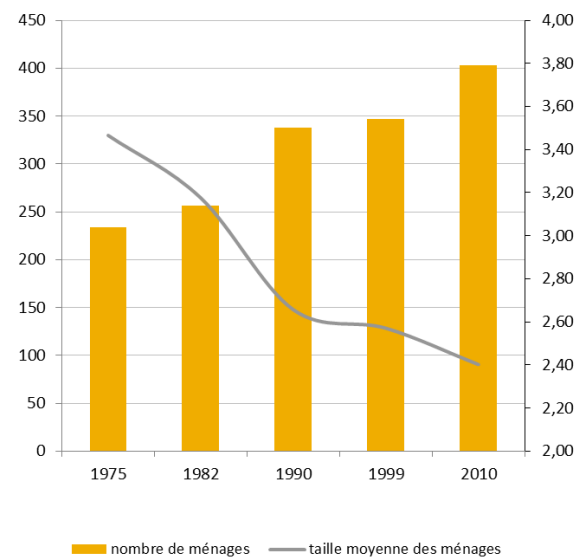
35 % des ménages de la commune sont composés d'une seule personne.

30 % de ces ménages sont composés de femmes de + de 65 ans.

46.5 % sont composés d'hommes ou de femmes (un peu plus nombreuses que les hommes) âgés de 25 à 54 ans.

Evolution du nombre et de la taille des ménages de 1975 à 2010

Source : INSEE 2010



6.2. LOGEMENT

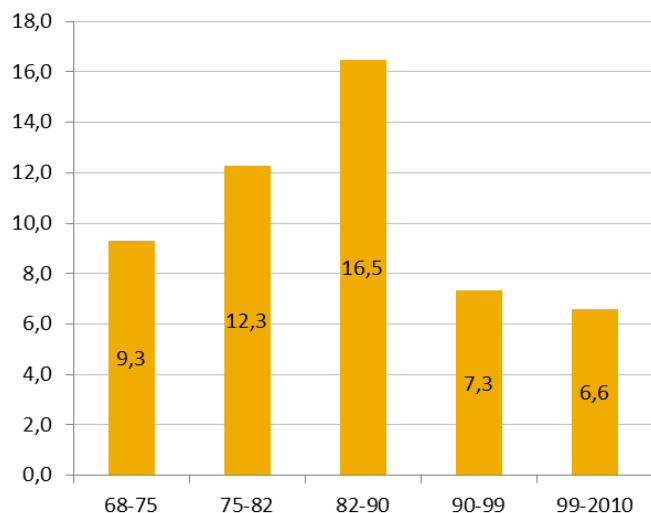
6.2.1. Evolution du parc de logements

Source INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Nbre de logements	282	347	433	565	631	684

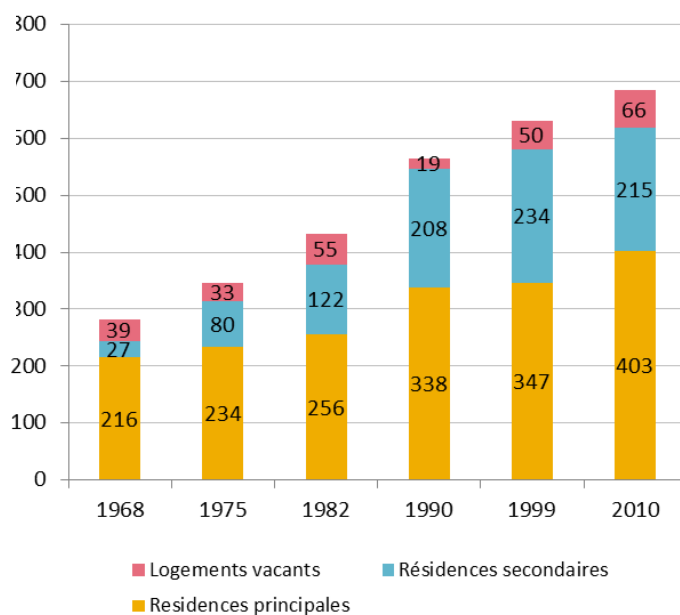
En 2008, la commune compte 684 logements, soit 402 logements supplémentaires par rapport à 1968.

Rythme annuel de croissance du parc de logements

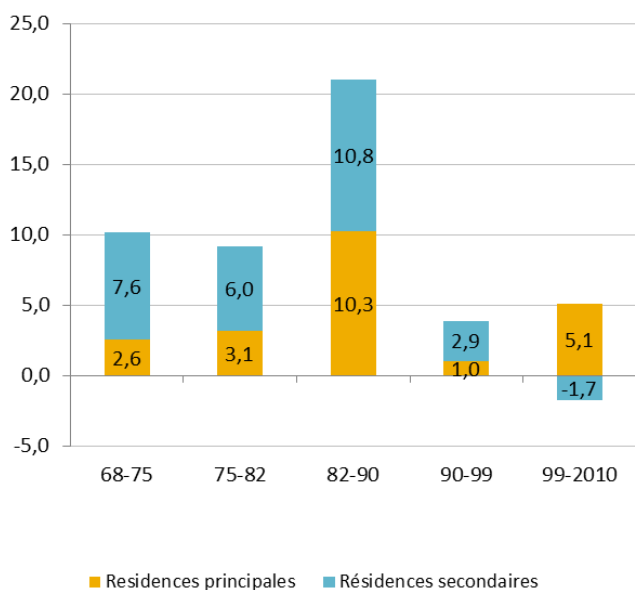


Le parc de logements ne cesse de croître depuis les années 60. Le rythme de croissance a atteint un niveau très élevé dans les années 80 : plus de 16 logements supplémentaires par an ! Il est retombé à un niveau beaucoup plus modéré à partir des années 90. La transition a été assez brutale (effet de crise de 1993 ?)

Evolution du nombre de logement par catégorie



Evolution annuelle du nombre de RS et RP



Le parc de résidences secondaires s'est considérablement accru x 10 entre 1968 et 1990.

Au cours des années 60 – 80 l'augmentation du nombre de résidences secondaires représentait plus des 2/3 de l'accroissement total du parc de logement !!

Le ralentissement du rythme de croissance à partir des années 80 a concerné aussi les résidences secondaires, et après 2000, le nombre de RS a commencé à diminuer alors que l'accroissement des résidences principales reprenait à un rythme élevé.

a. Caractéristiques et évolution des formes bâties

En 2008, 56.5 % des logements sont des maisons individuelles.

Ce taux est légèrement inférieur à celui observé sur la communauté de communes (60%).

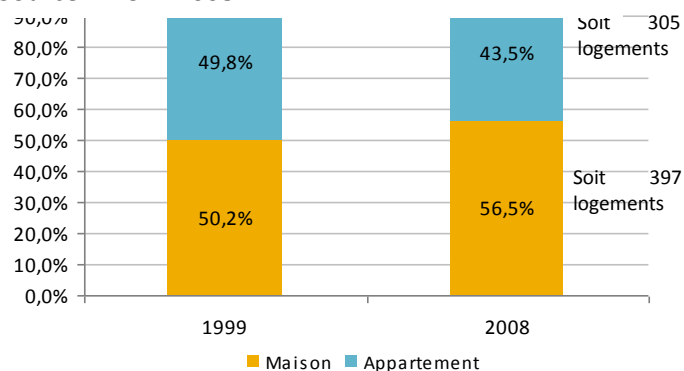
Il s'explique par le caractère assez urbain du cœur du village, la volumétrie importante du bâti ancien, et le nombre élevé de résidences secondaires (dont une part prépondérante se trouve dans des immeubles collectifs*).

* un immeuble est collectif dès qu'il comporte plus de deux logements. La distinction maison / appartement correspond à maison individuelle pure ou jumelée opposée à logement situé dans un immeuble collectif.

Entre 1999 et 2008 la part de maisons individuelles a augmenté, au dépend des logements collectifs, les deux formes bâties ont augmenté en nombre mais dans des proportions incomparables (+91 maisons contre +2 appartements).

Formes bâties des logements et évolution entre 1999 et 2008

Source : INSEE 2008



b. Résidences principales

Caractéristiques des résidences principales

Le parc de résidences principales est relativement récent.

Plus de 55 % du parc de résidences principale a moins de 40 ans.

L'âge du parc ne nous informe pas sur l'état de ces logements, leurs performances énergétiques, le confort...

En ce qui concerne la taille des résidences principales, elles sont pour la plupart grandes : près de 74 % d'entre elles ont plus de 4 pièces.

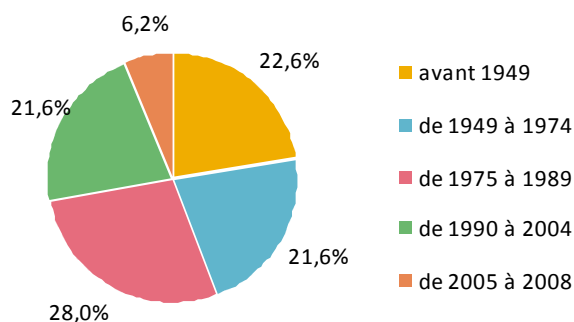
Et « seulement » 46.7 % 5 pièces ou plus.

Par ailleurs 10 % du parc est composé de petits logements (1 ou 2 pièces) – rappelons que 35 % des ménages de la commune sont composés d'une personne seule.

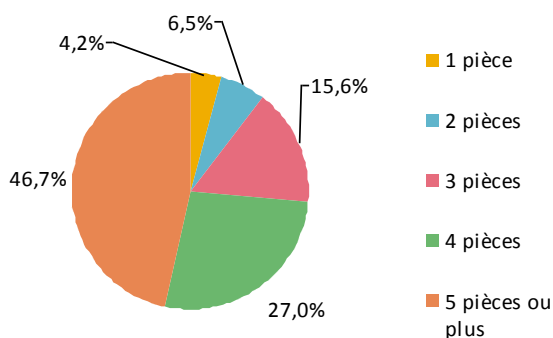
Les logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces) représentent 43% du parc.

Epoque de construction des résidences principales en 2008

Source : INSEE 2008



Nombre de pièces des résidences principales en 2008



Parc locatif et parc locatif social

La part de résidences principales en locatif représente 27,8 % du parc de résidences principales, soit 113 logements.

Ramené à l'ensemble du parc, le locatif social avec ses 15 logements ne représente que 3,7% du parc. Ce qui est très peu.

(Quelques logements privés ont pu être conventionnés à l'occasion de réhabilitation, ce qui les assimile à des logements HLM, mais les conventions ont des durées limitées dans le temps).

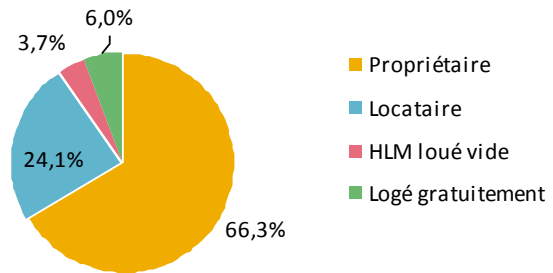
En 1999 on recensait 28 logements HLM. La différence provient de programmes en location accession arrivés à terme.

Le parc locatif en loyer libre est assez bien développé, en revanche le parc HLM est particulièrement faible. Les 15 logements de la commune sont les seuls logements HLM de la communauté de commune. Le Haut-Doubs en général a un parc HLM faible. Ce qui dans un contexte de marché du logement assez tendu peut être très pénalisant pour les ménages aux revenus les plus faibles.

Le développement du parc locatif, et notamment le parc locatif social, est un enjeu fort, il permet une bonne rotation des ménages, un renouvellement régulier de la population et l'accueil de jeunes ménages, de ménages aux revenus modestes.

Occupation des résidences principales en 2008

Source : INSEE 2008



c. Logements spécifiques

Les personnes âgées

La commune dispose d'un Ehpad de 75 places.

L'établissement a été entièrement refait en 2009. Malgré l'augmentation de capacité qui a été réalisée, la demande reste très forte et la liste d'attente, longue.

A l'heure actuelle, l'un des principaux objectifs des politiques publiques est d'accompagner les personnes âgées à rester aussi longtemps qu'elles le souhaitent dans leur logement, par le biais de différents dispositifs qui s'ajoutent aux dispositifs de droit commun (APA notamment) : aides à l'adaptation du logement pour les propriétaires occupants en complément de celles de l'ANAH, aides aux bailleurs sociaux pour l'adaptation de leur parc, etc.

Le maintien à domicile est également grandement favorisé par le développement des systèmes de portage de repas, d'aide-ménagère, mais aussi des Soins Infirmiers A Domicile (SIAD).

Le maintien à domicile des personnes âgées par la création de logements adaptés (accessibilité, taille,...) est un enjeu important pour les années à venir.

S'il correspond de plus en plus au souhait des personnes âgées, il est également un élément de réponse au « papy-boom ». Il doit également s'accompagner d'un maintien de l'accès aux services de base (commerce, santé, transports en commun).

Les saisonniers

Les saisonniers sont en grande majorité hébergés par leurs employeurs qui ont des hébergements réservés à cet effet.

Il n'y a pas de besoins identifiés sur cette catégorie spécifique.

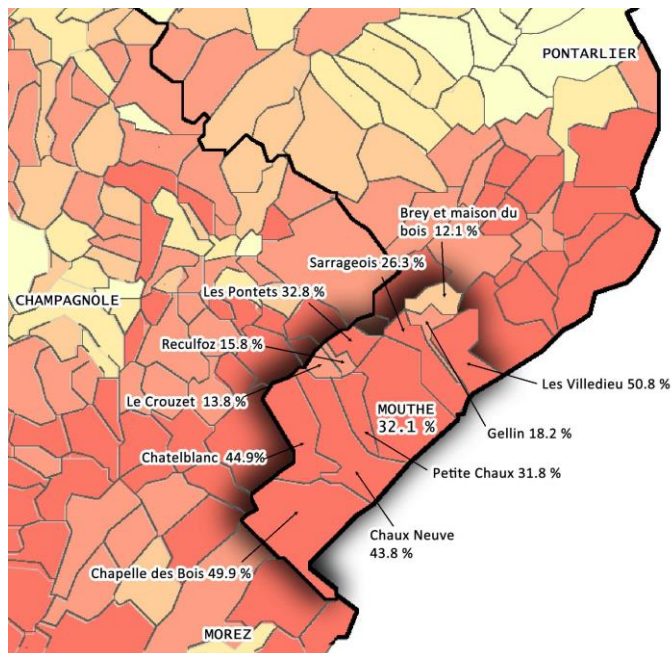
d. Les résidences secondaires

Le parc de résidences secondaires est important : 32 % du parc total de logements.

La carte ci-contre souligne la forte corrélation entre relief et tourisme / résidences secondaires.

Les pourcentages de RS dans le parc total de logements constatés sur le Haut-Doubs – Haut-Jura sont très largement supérieurs aux moyennes départementales 10 à 11 %.

Le territoire du Haut-Doubs possède un caractère touristique marqué. Cependant à l'échelle de la communauté de commune, le parc de résidences secondaires est essentiellement concentré sur le Val de Mouthe (+ chapelle des Bois).



Au cours de la dernière décennie, le parc de résidences secondaires a diminué en valeur absolue à l'échelle du massif jurassien.

- ▣ « difficulté » ou manque de volonté de mise à niveau de la qualité du parc, et donc baisse du remplissage,
- ▣ concurrence de la résidence principale

Un nombre assez élevé de résidences secondaires ont été vendues ou louées comme résidences principales.

e. Logements vacants

Au sein du parc de logements, l'Insee recensait 69 logements vacants en 2008 (données INSEE – dont la fiabilité est parfois sujette à caution en matière de vacance), soit un taux de vacance de 9.8 %. En 2010 il est de 9.4 % (66 logement vacants).

Ce taux est plutôt élevé. Il était de 7.8 % en 1999.

Il est nécessaire pour un territoire de disposer d'un volant de logements vacants pour assurer la fluidité du marché. Une fourchette de 5 à 7% de vacance est en général considéré comme convenable.

Caractéristiques des logements vacants :

	avant 1949	de 1949 à 1974	de 1975 à 1981	de 1982 à 1989	de 1990 à 1999	De 2000 à 2008	Date d'achèvement
maisons	0	0	17	3	7	2	
appart	7	14	3	7	7	0	
autres	1	0	0	0	0	0	
Total	8	14	20	10	14	2	

On constate une répartition homogène entre les époques, ainsi qu'entre appartements et maisons. Donc pas de critères déterminants. Deux catégories se détachent :

17 maisons individuelles achevés entre 75 et 81 sont recensées comme vacantes (pour une seule en 2004).

14 appartements dans des immeubles achevés entre 49 et 74 (3 en 2004).

Le recensement de l'INSEE est une photographie à un instant donné. Or en matière de vacance les choses peuvent évoluer vite, des phénomènes très ponctuels et conjoncturels peuvent être recensés et « inscrits dans le marbre » alors qu'à quelques mois près ils n'auraient pas été pris en compte (ex : vacance provoquée pour une démolition, ou la réalisation de travaux...).

6.2.2. Dynamique de la construction neuve

Concernant la construction neuve et assimilée, elle a été forte jusqu'en 2006, pour ralentir très nettement par la suite.

Entre 2000 et 2006, la base de données Sitadel recense 71 logements commencés (dont 46 constructions neuves), soit 12 logements par an.

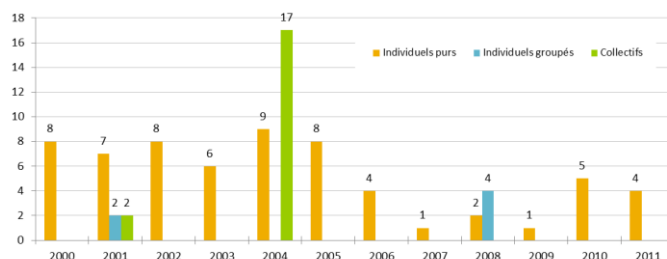
Entre 2007 et 2011, 17 logements commencés (3.5 / an) sont recensés dont 11 neufs.

Deux raisons principales expliquent ce ralentissement : la crise économique et le manque de disponibilité foncière.

Au cours de l'année 2011, le « débloqué » d'une capacité foncière a permis la construction de 6 à 7 logements supplémentaires.

Nombre de logements commencés par type entre 2000 et 2011

Source : Sitadel 2013



Les chiffres diffèrent de ceux donnés par l'INSEE car les périodes de recensement ne sont pas les mêmes, la source n'est pas la même.

6.2.3. Marché local de l'habitat

En l'absence d'études détaillées sur le marché de l'habitat, on ne peut que tenter d'appréhender les tendances.

a. La rotation au sein du parc et la demande en logement

La mobilité au sein du parc de logements est moyenne à faible. Il semble y avoir assez peu de rotation dans le parc de logements, malgré un parc locatif important. Il y a donc une forte stabilité résidentielle.

b. Tension sur le marché ?

Les prix pratiqués à la fois sur le marché locatif et sur l'accession sont apparemment très élevés.

Le développement depuis le début des années 2000 de l'emploi frontalier a accéléré l'inflation.

Le nombre de logements vacants peut laisser penser qu'il n'y a pas une très forte tension sur le marché (locatif notamment), mais cela n'empêche pas les prix de monter.

En l'absence (ou presque..) de parc locatif social les ménages les plus modestes se trouvent potentiellement confrontés à des situations très difficiles, les obligeant à se loger soit dans d'autres secteurs plus éloignés de la frontière, mais aussi plus éloignés des services et de leur emploi, soit de se loger dans des conditions précaires.

Il est à noter qu'une étude menée au sein de l'université de Neuchâtel est en cours de réalisation. Elle a pour thème :

" Mobilité résidentielle transfrontalière et fonctionnement des marchés locaux du logement entre le département du Doubs et le canton de Neuchâtel "

Ce projet porte sur le fonctionnement du marché du logement et la configuration des flux résidentiels dans les zones transfrontalières de l'Arc jurassien. La mobilité résidentielle induite par le développement transfrontalier reste encore largement méconnue et soulève un certain nombre d'enjeux. Ces dernières années, des ressortissants helvétiques ont fait le choix résidentiel de s'installer en France voisine. L'attrait des communes françaises frontalières semble augmenter alors même que des villes comme La Chaux-de-Fonds ou Le Locle se caractérisent par une proportion de logements vacants relativement importante. Parallèlement, le caractère résidentiel de certaines communes françaises tend à se renforcer. Dans les zones frontalières du département du Doubs, les prix du foncier et de l'immobilier augmentent en raison de la présence de catégories de la population au pouvoir d'achat élevé. Le marché immobilier pourrait ainsi tendre à devenir plus sélectif et à exclure les habitants les moins aisés. La recherche est plus précisément organisée en quatre modules : (1) étude des flux résidentiels traversant la frontière ; (2) aspirations des travailleurs frontaliers en matière de logement ; (3) fonctionnement du marché immobilier suisse ; (4) fonctionnement du marché immobilier français.

6.3. SITUATION ECONOMIQUE

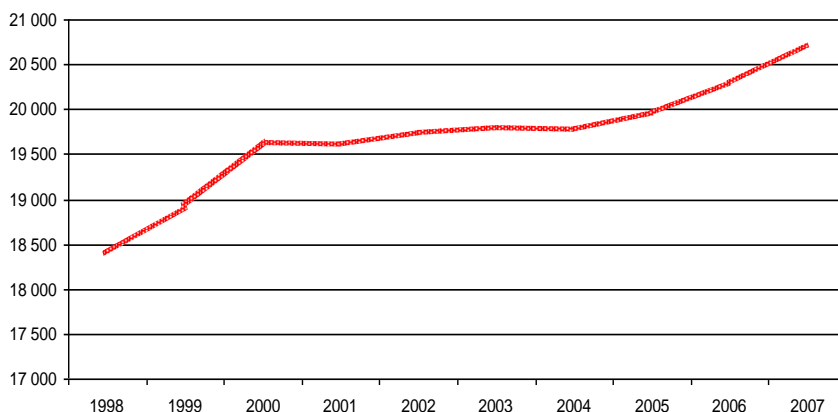
6.3.1. Contexte général, Mouthe dans son « environnement »

Les constats établis dans le chapitre démographique valent pour le chapitre économique, pour ce qui est de l'organisation territoriale et des zones d'influences jouant sur le développement local.

Mouthe appartient au bassin d'emplois de Pontarlier, secteur frontalier très dynamique porté en partie par l'emploi suisse et par une activité industrielle développée et répartie sur l'ensemble du territoire.

La zone d'emplois en quelques chiffres :

36 561 actifs dont
26 176 ont un emploi
20 805 emplois. Le nombre d'emplois ne cesse de croître, malgré une accalmie entre 2000 et 2005. Cet accroissement, + 13.6 % entre 1996 et 2006 est la deuxième progression en termes d'importance en franche Comté.

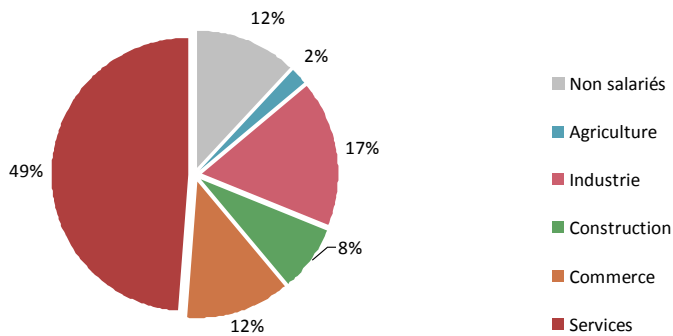


Indicateur de concentration d'emplois (ou taux d'emploi de la zone) : 79.5 %. Ce taux était de 83.6 % en 1999, le bassin d'emploi a donc augmenté sa dépendance vis-à-vis de pôles d'emplois extérieurs (dépendances relatives). Le déficit est passé de 3 580 emplois en 1999 à 5 371 en 2007.

30 % des actifs ayant un emploi travaillent en Suisse, en grande majorité dans le canton de Vaud.

Structure de l'emploi :

année	Salariés						Non salariés	Emploi total
	agriculture	industrie	construction	commerce	services	total salariés		
1998	474	3 827	1 218	1 961	8 397	15 877	2 529	18 406
1999	452	3 818	1 265	2 049	8 802	16 386	2 539	18 925
2000	433	3 979	1 344	2 088	9 294	17 138	2 502	19 640
2001	416	3 795	1 333	2 213	9 369	17 126	2 493	19 619
2002	401	3 803	1 334	2 249	9 501	17 288	2 467	19 755
2003	420	3 693	1 387	2 291	9 554	17 345	2 457	19 802
2004	425	3 486	1 423	2 322	9 642	17 298	2 481	19 779
2005	442	3 393	1 504	2 332	9 803	17 474	2 486	19 960
2006	450	3 404	1 673	2 397	9 878	17 802	2 500	20 302
2007	450	3 436	1 744	2 433	10 159	18 222	2 496	20 718
Solde 1998 - 2007	-24	-391	526	472	1 762	2 345	-33	2 312



Les constats :

La part de l'emploi industriel est une des plus faibles de Franche Comté (~24 %).

Stabilisation de l'emploi salarié agricole. Bon nombre d'emplois agricoles sont non salariés, or le nombre d'emplois total du secteur agricole a chuté de l'ordre de 12.5 % entre 1998 et 2007, il représente tout de même 6.6 % de l'emploi total, ce qui est largement supérieur à la moyenne régionale – 3.6 %.

Le nombre d'emplois dans le domaine de la construction a connu une croissance spectaculaire (+ 40 %) grâce au dynamisme démographique et à l'importance du nombre de constructions neuves enregistrées sur le territoire.

Forte croissance du nombre d'emplois dans le commerce et les services



Ces chiffres traduisent une résidentialisation du territoire : moins de production de biens mais plus d'emplois liés à la satisfaction des besoins de la population : construction, services (santé, éducation...).

Répartition des emplois sur le territoire :

Mouthe est le principal pôle d'emplois entre les bassins de Morez et de Pontarlier.

L'accueil en Zones d'Activité Economique

La Communauté de Communes, compétente en matière économique, a en charge la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques d'importance communautaire sur le territoire intercommunal.

Une seule zone économique d'intérêt communautaire a été retenue à l'heure actuelle afin de développer les emplois sur le secteur et de soutenir les entreprises. Elle est située sur la commune de Brey-et-Maison-du-Bois.

Elle sera affectée à des activités artisanales et industrielles essentiellement à destination de petites entreprises.

S'y développeront des activités à l'échelle de la Communauté de Communes, tout en s'intégrant dans un contexte rural.

Les autres services proposés aux entreprises de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes souhaite aussi développer les aspects promotionnels et l'animation autour des activités économiques, non seulement vis-à-vis de l'activité touristique (en participant par exemple aux actions menées par les Offices de Tourisme), mais aussi envers les autres secteurs d'activité plus traditionnels (agriculture, industrie, tertiaire...).

Ces actions faisant autant appel à l'aménagement qu'à la communication seront de plus en plus utilisées à l'avenir afin de développer et soutenir les activités économiques sur le territoire de la Communauté de Communes et de son chef-lieu Mouthe.

6.3.2. Situation économique de Mouthe

a. La population active

Population active et évolution

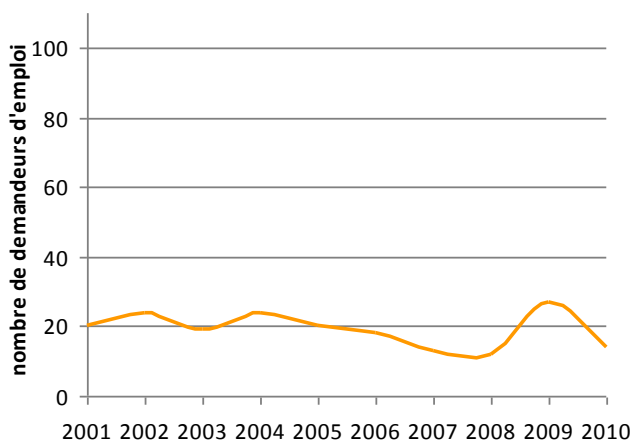
Mouthe compte en 2008, 601 actifs, dont 439 actifs occupés et 31 chômeurs. La part d'actifs occupés est donc de 73,1%.

Le taux de chômage 2008 était de 6.7 % , il a pu augmenter depuis.

Population active - Source : INSEE 2008

	2008		1999	
	Nombre	Répartition (%)	Nombre	Répartition (%)
Actifs occupés	439	73,1%	392	71,9%
Chômeurs	31	5,2%	17	3,1%
Elèves, étudiants	50	8,3%	42	7,7%
Retraités	46	7,7%	45	8,3%
Autres inactifs	34	5,7%	48	8,8%
Ensemble	601	100,0%	545	100,0%

Evolution du nombre de demandeurs d'emplois catégorie A de 2001 à 2010



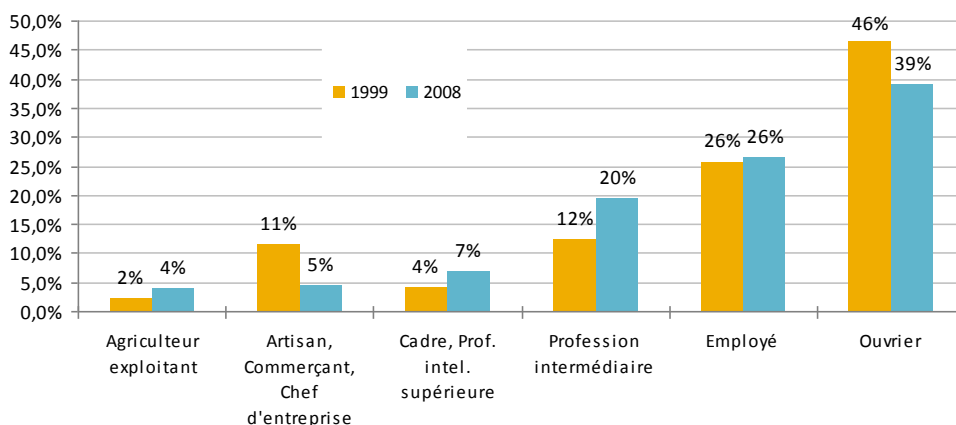
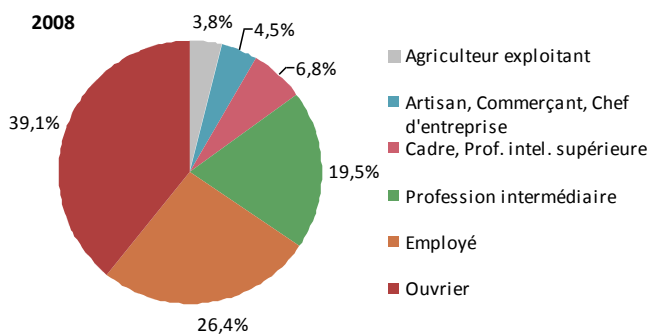
Seule l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois est connue sur la commune : jusqu'en 2007, leur nombre a diminué – 12 en 2008 pour faire un bond en 2009 puis redescendre aussitôt.

Catégories socioprofessionnelles et évolution

la période 2000 - 2010 a vu la composition socio professionnelle de la population évoluer d'une manière assez considérable :

- Une baisse très marquée des artisans commerçants chef d'entreprises (de 44 à 24 en valeur absolue).
- Même constat dans la population ouvrière
- Une forte augmentation des cadres et professions intermédiaires
- Une augmentation nette du nombre d'agriculteurs exploitants - de 20 à 8. (évolution des statuts).

CSP des actifs de 15 à 64 ans



b. Revenu des ménages

Revenus	Mouthe	Com com HD	Canton	Doubs
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2008, en euros (1)	24 061	-----	-----	22 586
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2008 (1)	63,0	-----	-----	56,0
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2009, en euros (2)	22 638	20 990	23 415	18 470

Les revenus des ménages de la commune sont généralement supérieurs aux moyennes constatées par ailleurs.

c. Emplois et migrations alternantes

Concentration d'emplois

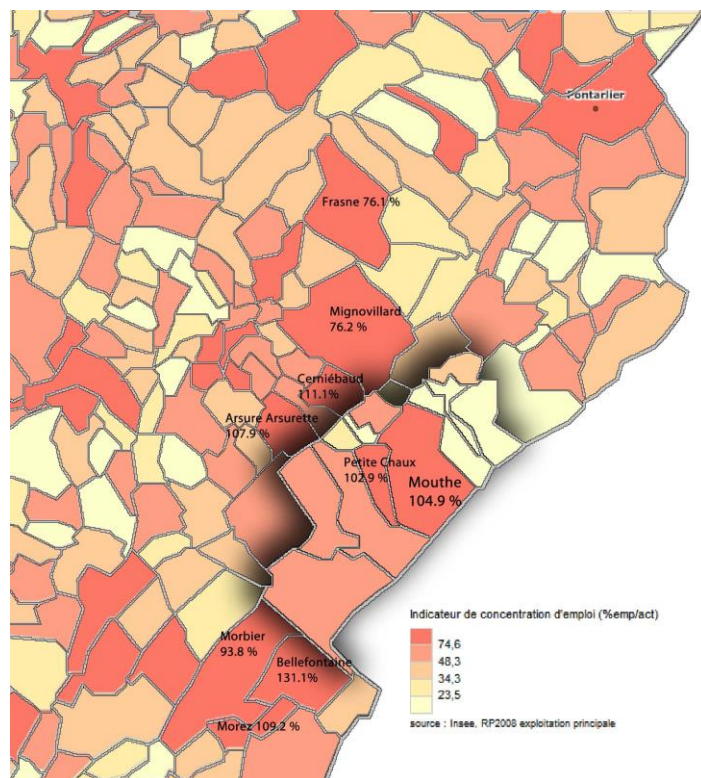
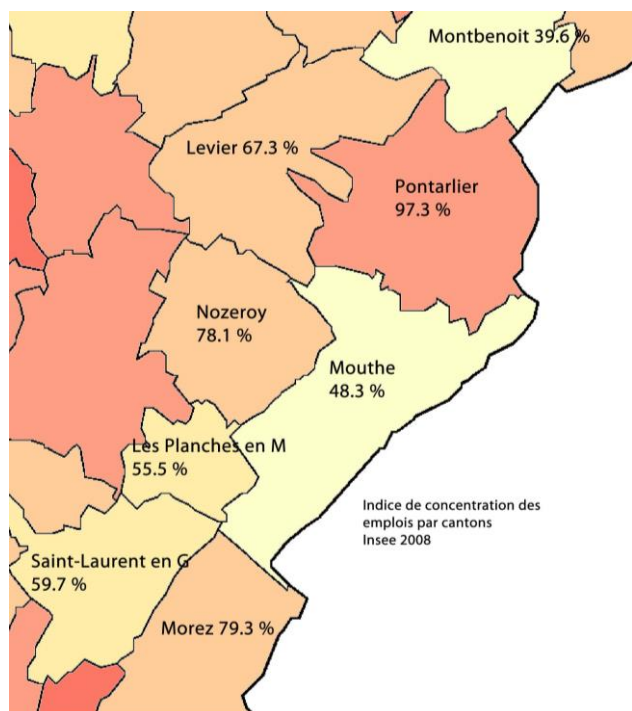
La communauté de communes compte 870 emplois en 2010.

Mouthe : **492 emplois**, soit 70 de plus qu'en 1999, soit encore 57 % des emplois de la com com.

Avec 435 actifs occupés (2010) le taux de concentration d'emplois est supérieur à 100 %.

Cela signifie simplement qu'en théorie Mouthe pourrait être autonome en matière d'emplois, le nombre d'emplois présents sur la commune suffit à satisfaire les besoins des actifs de la commune. La situation réelle est évidemment bien plus complexe.

Le taux de concentration d'emploi est de 113% en 2010, 105.4 % en 2008, il était de 108.2 en 1999. Il augmente de nouveau après avoir diminué légèrement en dépit de l'accroissement du nombre d'emplois entre 1999 et 2008.



La baisse de l'indicateur de concentration d'emplois s'observe à l'échelle du canton, voire du Haut-Doubs dont la dépendance vis-à-vis de l'emploi suisse s'est fortement accrue au cours de la dernière décennie.

Migrations alternantes

L'Insee en la matière fournit deux bases de données et d'information livrant des résultats assez contradictoires....

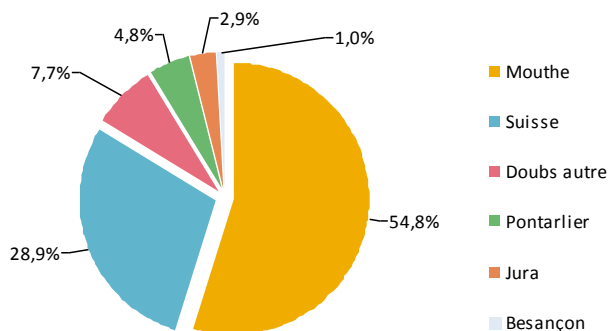
Sur Mouthe, le nombre d'emplois occupés par des résidents de la commune est assez élevé.

Le nombre élevé d'emplois est évidemment la première explication, les conditions de circulation médiocres en hiver peuvent en être une autre, le niveau élevé de concentration de services et d'équipements joue aussi un rôle prépondérant, incitant les actifs travaillant sur la commune à faire le choix de résider sur place.

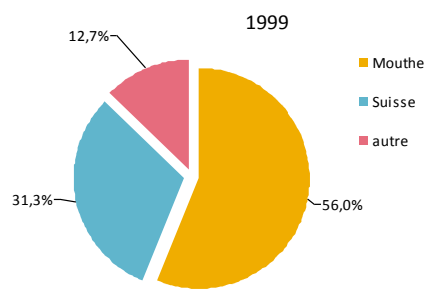
D'après une première base de données ce chiffre s'élèverait à 54.8 % en 2008, selon la seconde, on serait à 41 %. La différence est de taille... Ce pourcentage était de 56 % en 1999.

Base de données

n°1 :

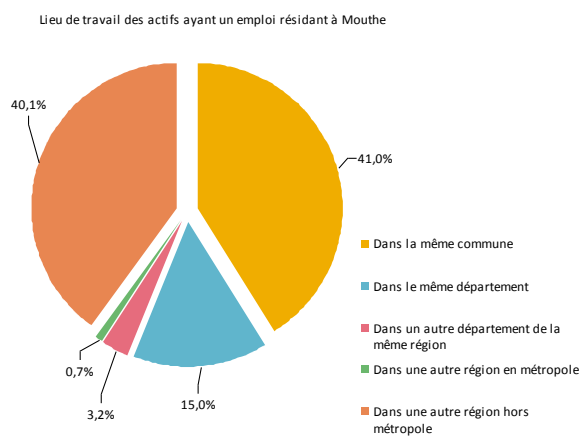


Lieu de travail des actifs ayant un emploi résidant à Mouthe



Lieu de travail des actifs ayant un emploi résidant à Mouthe

Base de données n°2:



Lieu de travail des actifs ayant un emploi résidant à Mouthe

Si l'on compare la première base de données à 1999, on constate peu d'évolutions. Ce qui ne correspond pas forcément au ressenti local, l'impression générale étant un fort développement de la dépendance vis à vis de l'emploi en Suisse. Or les chiffres de l'Insee montrent au contraire une stabilisation des migrations alternantes.

Le nombre d'actifs de la commune travaillant en Suisse est identique à une unité près entre 1999 et 2008.

Pour ce qui est des emplois localisés sur la commune de Mouthe et occupés par des actifs résidant à l'extérieur, on constate que 100 % sont occupés par des résidents du département du Doubs, et une grande majorité réside dans un périmètre proche (- de 20 km).

Si l'on prend en compte la seconde base de données des évolutions contrastées apparaissent avec 1999 : une augmentation nette des migrations alternantes surtout vers la Suisse. Une baisse du nombre d'emplois situés sur la commune et occupés par les résidents de la commune de 56 % à 41 %.....

d. Entreprises et secteurs d'activités

Le tissu économique de la commune de Mouthe est relativement hétérogène. Le chef-lieu du canton recèle en fait de nombreuses activités et services qui font du village un véritable pôle rural.

Cela dit, l'activité économique aura de plus en plus une portée intercommunale : l'organisation de la vie économique locale et le développement d'une politique d'accueil et de soutien des entreprises sont engagés désormais en grande partie par la Communauté de Communes des Hauts du Doubs (voir chapitre sur les aires d'accueil et la politique menée par la Communauté de Communes).

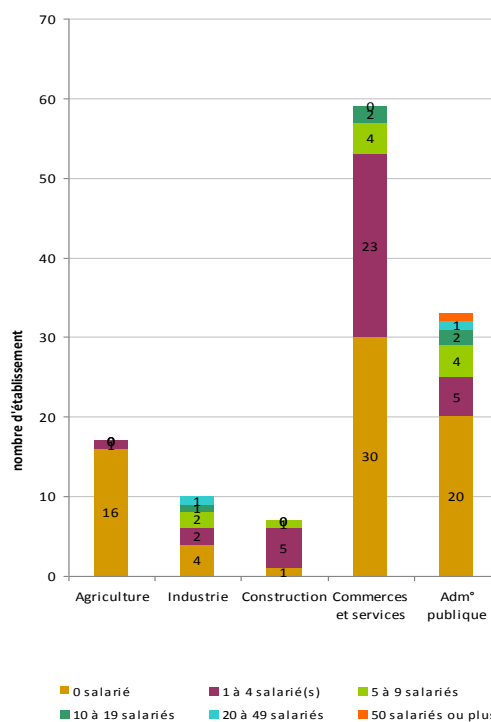
Au 31 décembre 2009, 126 établissements actifs sont présents sur la commune.

Le fait que Mouthe soit le pôle centrale de la communauté de communes explique les différences que l'on trouve entre les deux échelons en matière de répartition de l'emploi par secteurs d'activité.

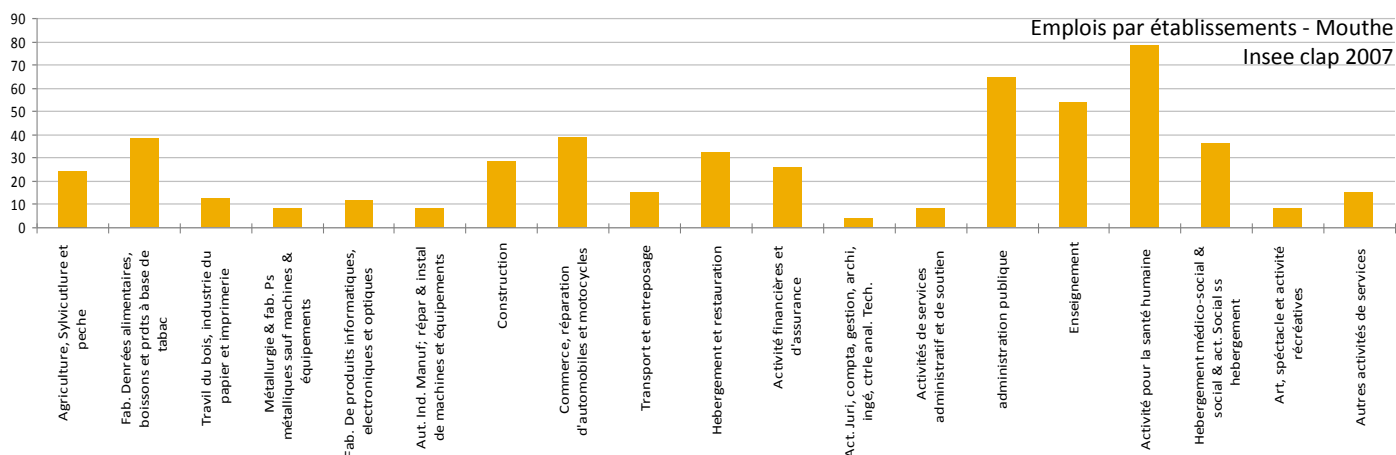
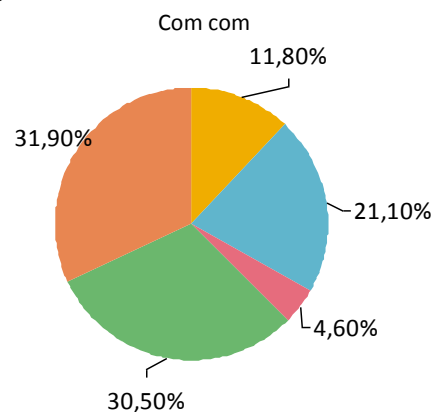
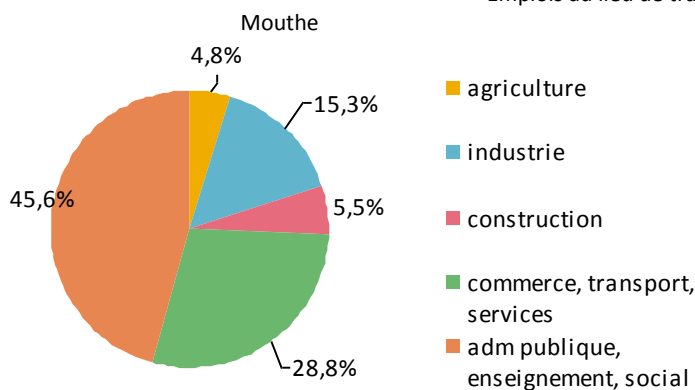
L'agriculture est moins représentée à Mouthe, idem pour l'industrie traditionnellement bien implantée dans le milieu rural et qui comporte de plus de nombreuses entreprises travaillant dans le bois.

En revanche les commerces et surtout administrations sont bien sûr beaucoup plus implantés sur le village centre.

Etablissements par secteurs d'activité et effectifs au 31.12.2009 - Source : CLAP



Emplois au lieu de travail Insee 2008



Industrie et artisanat

Ces deux secteurs sont bien représentés sur la commune si l'on compare au reste du territoire de la communauté de commune qui est très agricole.

Ils sont cependant loin d'être prépondérants et pèsent assez peu en matière d'emplois.

Administrations, services et commerces

L'emploi tertiaire est très développé : près de 75 % des emplois.

La structure commerciale du village est bien présente, le nombre de cellules commerciales est important.

C'est surtout le secteur des administrations qui domine l'emploi communal, en tête, l'enseignement et les soins : près de 50 % des emplois !

Agriculture sur la commune

Surface Agricole Utilisée

Le recensement général agricole de 2000 faisait état d'une Surface Agricole Utilisée communale (SAU) de 627 hectares, qui sont à mettre en comparaison des 3873 hectares de superficie communale totale. Ce sont près de 16,2 % du territoire communal qui sont ainsi dévolus à l'agriculture.

La superficie utilisée des exploitations locales est au total de 660 hectares (dont 96,5 % des superficies sont en fermage, le reste étant en faire-valoir direct).

Utilisation des terres agricoles

L'utilisation des terrains agricoles est à usage exclusif d'une agriculture d'élevage. Les sols sont plutôt légers avec une présence de roches et de cailloux dès 5 à 10 cm de profondeur.

Les terres labourables sont inexistantes. La majorité des terres est considérée comme toujours en herbe.

Malgré tout, la nature des sols assure une production fourragère d'assez bonne qualité.

Le cheptel s'élevait en 2000 à environ 660 Unités Gros Bétails (UGB). Il s'agit pour l'essentiel de vaches laitières qui produisent annuellement près de 1 499 000 litres de lait, venant alimenter la production fromagère locale.

Le territoire est le lieu privilégié pour les AOP Comté, Morbier et Mont d'Or qui sont les productions fromagères locales principales.

Ces AOP offrent dans le contexte actuel une excellente valorisation économique de la production laitière et une certaine sérénité à la filière.

Dans ce cadre, des mesures agro-environnementales fortes encadrent les pratiques des exploitants qui reçoivent en échange des aides de la Région, de l'État et de l'Europe depuis 1991. Ces aides visent à instaurer des mesures respectueuses de l'environnement par les agriculteurs locaux.

Les agriculteurs exploitant le territoire communal ont tous contractualisé en 2009 la PHAE2 (prime à l'herbe) ou MAET (mesure agri-environnementale) sur des parcelles communales et se sont engagés dans un contrat de 5 ans sans possibilité de perte de ces terres.

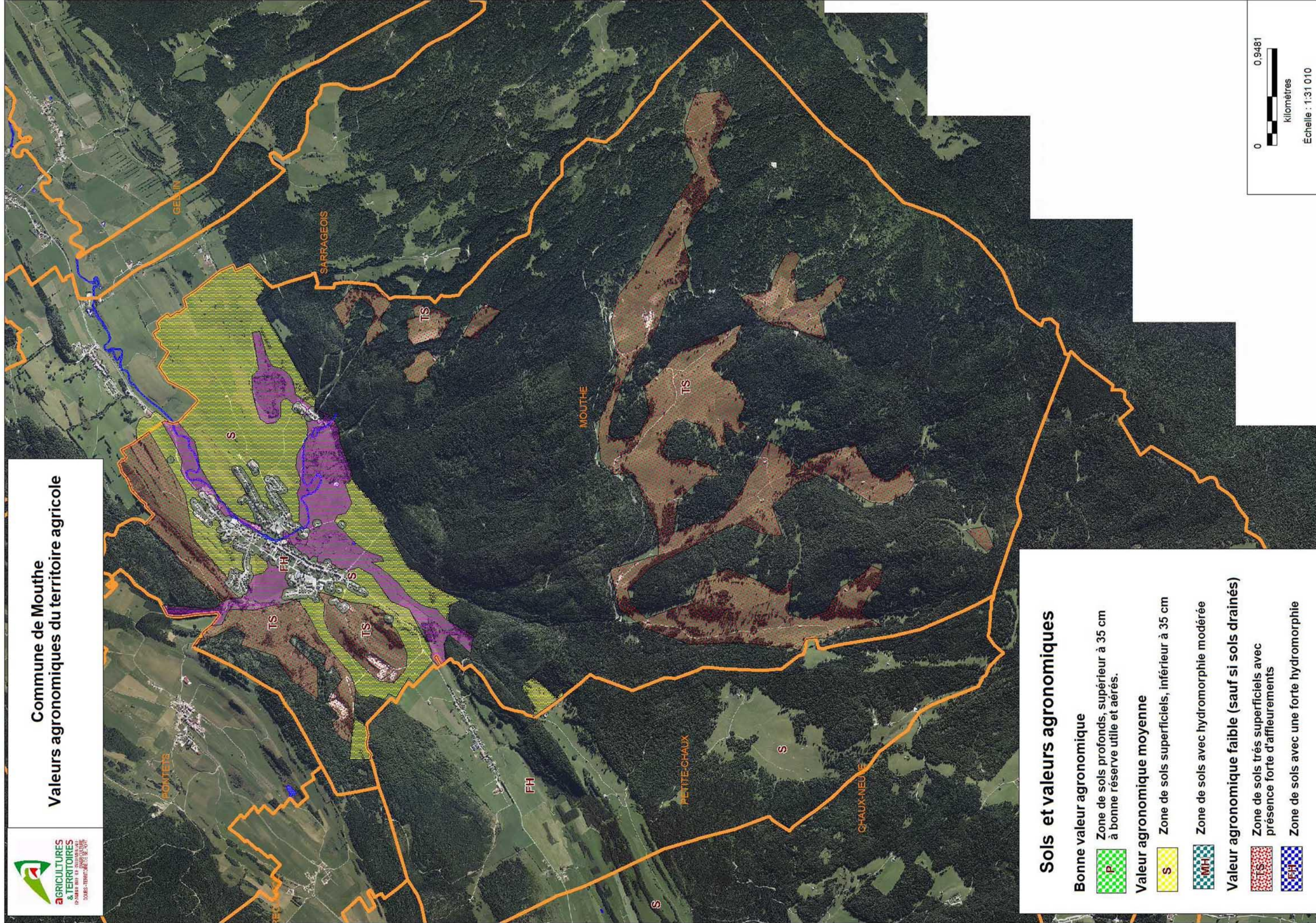
Liste des AOP/IGP concernant le territoire communal :

- ▣ AOP : Comté, Morbier, Mont d'Or ou Vacherin du Haut-Doubs
- ▣ IGP : Emmental français Est-Central, Gruyère, Franche Comté, saucisse de Morteau ou Jésus d Morteau, Saucisse de Montbéliard, Porc de Franche-Comté.






Valeur agronomique des terres agricoles

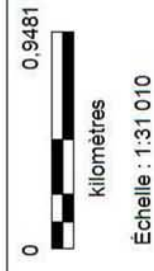
La Chambre d'Agriculture du Doubs dispose d'une cartographie de la valeur agronomique des terres agricoles, carte jointe ci-après.

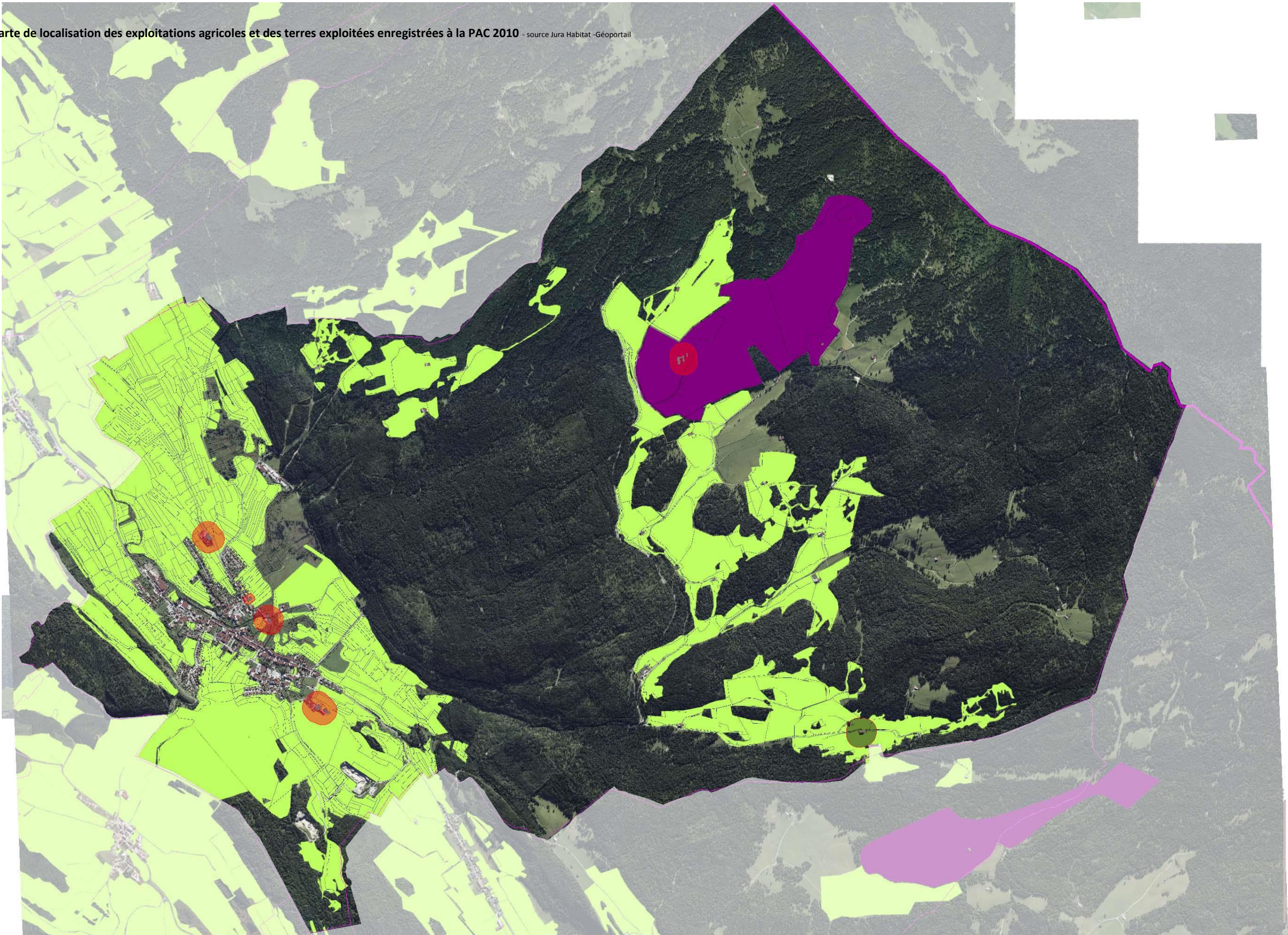
Cette valeur agronomique dépend essentiellement de la nature des sols. Le territoire communal est peu avantage à cet égard, étant données les vastes superficies de sols hydromorphes ou de sols « calcicoles ». Il ne compte aucune zone de sol profond de bonne valeur agronomique. Le val de Mouthe est divisé en deux catégories : les Sols de faible valeur agronomique correspondant aux zones humides et les sols de valeur agronomique moyenne qui sont des sols superficiels inférieurs à 35 cm.



Sols et valeurs agronomiques

- Bonne valeur agronomique**
 Zone de sols profonds, supérieur à 35 cm à bonne réserve utile et aérés.
- Valeur agronomique moyenne**
 Zone de sols superficiels, inférieur à 35 cm
- Valeur agronomique faible (sauf si sols drainés)**
 Zone de sols avec hydromorphie modérée
 Zone de sols très superficiels avec présence forte d'affleurements
 Zone de sols avec une forte hydromorphie





Les exploitations communales

En 2000 on recensait sept exploitations professionnelles ayant leur siège à Mouthe

En 2011 on recense 5 exploitations professionnelles. Elles exploitent 60 % de la SAU communale. La production laitière est la première production sur le territoire communal.

La population agricole représente 34 actifs avec une moyenne d'âge de 41 ans. On constate un renouvellement régulier avec l'installation de 10 jeunes depuis 2000.

L'agriculture locale est dynamique et pérenne.

Notons l'existence d'un élevage de chevaux qui pratique la pension et le commerce : le domaine de la fraite.

Les exploitations doivent respecter des normes sanitaires qui sont régies soit par le règlement sanitaire départemental (RSD), soit par la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ces différents classements dépendent de critères relatifs à la taille de l'exploitation, le nombre d'animaux, et les modes de stockage des effluents. Ils imposent le respect de règles sanitaires, environnementales, parmi lesquelles des distances minimums devant être respectées pour la construction des bâtiments agricoles vis-à-vis des constructions de tiers. Par réciprocité et en application de l'article L 111-3 du code rural, les constructions non liées à l'exploitation agricole doivent elles aussi respecter ces distances d'implantation vis-à-vis des bâtiments ou installations des exploitations.

Ces distances réglementaires sont les suivantes (cas général) :

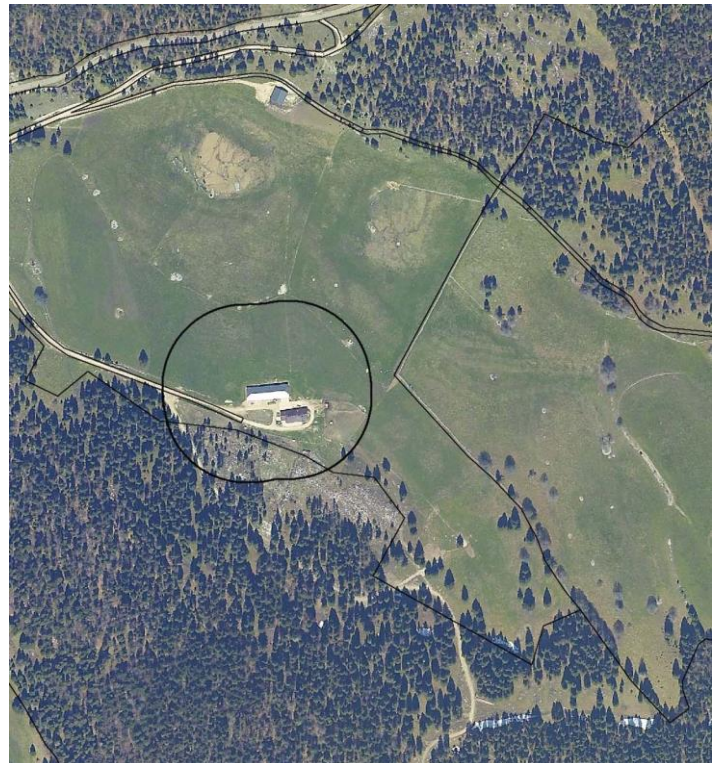
- RSD : 100 m ; 25 m dans les zones urbanisées
- ICPE : 100 m (bâtiments et zones constructibles)

Le GAEC Caenet a son siège d'exploitation sur le territoire communal de Mouthe mais ne possède aucun bâtiment d'exploitation sur la commune.

Domaine de la Fraite SCEA (élevage équin)



RSD 100 m

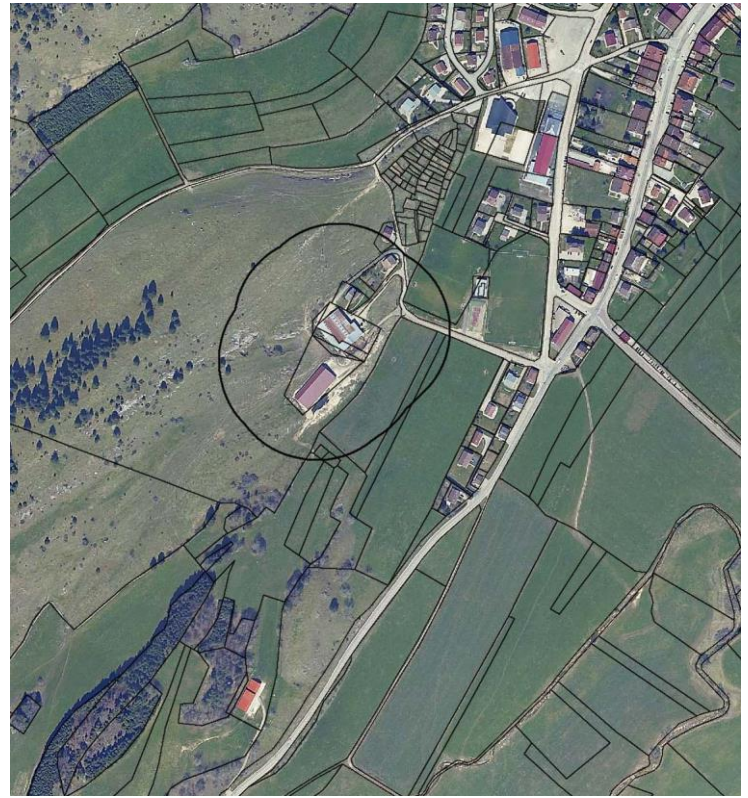


Gaec du Pré Bouillet. →

Classement ICPE périmètre de 100 m

Exploitation Jouffroy

Règlement sanitaire départemental périmètre de 100 m



Exploitation Guy

Règlement sanitaire départemental
périmètre de 25 m

Earl la Laizinette →

Classement ICPE périmètre de 100 m



A- Une offre importante autour des activités de neige

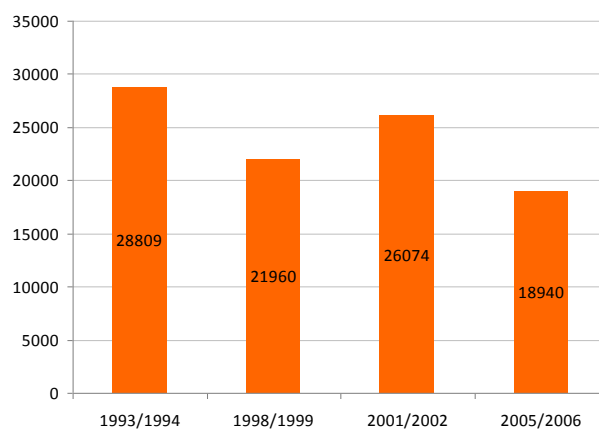
L'activité touristique est assez importante en termes de revenus et de flux sur le territoire de Mouthe même, ainsi que sur les communes avoisinantes. L'une des principales sources de tourisme est hivernale, autour des activités de neige :

Le ski de fond

Il reste un important vecteur d'image pour Mouthe, notamment au travers de la Transjurassienne qui s'y déroule chaque année et qui draine une foule nombreuse sur les pistes de ski de fond de la station.

En termes de fréquentation des équipements en dehors de cet événement souvent médiatisé, le nombre de forfaits vendus au départ des pistes gérées par la Communauté de Communes a été de 18 940 pour la saison 2005-2006. L'évolution sur 10 années de chiffres est cependant plutôt négative. L'engouement pour les Jeux Olympiques de 1992 autour des champions locaux avait dopé le nombre de journées skieurs allant jusqu'au chiffre de 28809 pour la saison 1993- 1994.

On dénombre jusqu'à 65 km de pistes tracées au milieu des forêts de la commune et des plateaux d'alpage. Le départ des pistes sur la commune est situé au lieu-dit « Chez Liadet ». Ce site connaît aujourd'hui une relative baisse de fréquentation au profit du « Pré Poncet » situé sur la commune de Châtelblanc. C'est la Communauté de Communes qui a en charge l'entretien des pistes, qui gère les charges de personnels et qui perçoit les revenus tirés de la vente de forfaits ;



Le ski alpin

De renommée moindre pour Mouthe, mais qui permet une diversification des activités liées à la neige, ce type d'activité géré depuis peu par une société privée (Source du Doubs Développement) vise une population assez spécifique (scolaires, familles...). Avec trois remontées en service à l'heure actuelle et trois pistes tracées au milieu de la forêt du Noirmont, l'offre est modeste mais reste à l'échelle de la commune et de ses capacités d'accueil et d'investissement. L'achat récent de canons à neige par la société privée en charge de la gestion des remontées permet un enneigement artificiel qui garantit un minimum de neige de culture sur la station. C'est cependant une activité qui a du mal à se pérenniser, les investissements à réaliser pour moderniser et mettre aux normes les équipements dans les années à venir seront difficilement amortissables...

Les raquettes :

En parallèle aux offres en matière de ski, tend à se développer de plus en plus la randonnée en raquette autour des deux sites identifiés plus haut. Difficilement quantifiable, la fréquentation semble toutefois être bonne sur les pistes balisées de la commune ;

Les chiens de traîneau :

Non négligeable non plus, l'attrait du site par les meneurs de traîneaux à chiens est atypique. Il n'existe pas sur la commune de piste réservée (une piste aux Pontets existe) mais il n'est pas rare de croiser un attelage avec chiens aux abords des pistes de ski de fond.

D'autres activités comme offre patrimoniale

Dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Jura, la commune de Mouthe et la Communauté de Communes des Hauts du Doubs se trouvent au cœur du Jura Français, entre Franche-Comté et Suisse. Convaincues de ses attraits paysagers et patrimoniaux, les autorités locales ont très vite saisi que l'intérêt local passait par la proposition d'une offre touristique diversifiée. Autour des activités de loisirs telles que le ski, de nombreuses autres activités annexes ont pu être développées : pratique de la randonnée, du VTT ou de

l'équitation, foyers d'accueil de scolaires... D'ailleurs, l'offre en la matière est relativement importante avec le passage sur la commune d'un itinéraire de Grande Randonnée (GR5), deux itinéraires de randonnée « Grande Traversée du Jura » (GTJ), un itinéraire GTJ VTT. En outre, sont proposés pas moins de neuf circuits de randonnée et VTT au départ de Mouthe. Tous ces itinéraires sont inscrits sur des plaquettes éditées et diffusées à l'office du Tourisme dont une antenne est présente à Mouthe.

On peut trouver aussi une fréquentation importante de galeries et réseaux souterrains présents sur le canton par des spéléologues confirmés. De plus, la présence sur la commune de tourbières et de zones humides, milieux riches à la faune et à la flore très caractéristiques et fragiles, attire des visiteurs dans le cadre d'animations scientifiques.

La structure intercommunale est de plus en plus chargée d'une politique globale en matière de tourisme et elle entend bien assurer ce rôle dans la perspective d'un afflux touristique régional mais aussi extérieur (population touristique étrangère). C'est pourquoi elle s'est investie, au travers des compétences qu'elle a su acquérir, puisqu'elle a en charge l'entretien des pistes de ski l'hiver mais aussi l'organisation d'une politique intercommunale d'accueil et de développement du tourisme.

Les savoir-faire locaux (productions agricoles régionales et artisans d'art) contribuent à accroître l'intérêt touristique du territoire. Les plaquettes diffusées par la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme permettent, surtout en saison haute, de diffuser l'information touristique sur le canton.

L'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement sur la commune de Mouthe ne représente que 13 % de l'offre totale recensée sur le territoire de la Communauté de Communes. Une offre est particulièrement concentrée vers les pistes de ski alpin (aire de camping, la seule de la Communauté de Communes, hôtel des Pupilles de l'Enseignement Public). Outre l'intérêt que procure la station touristique en matière de sports et loisirs de neige, les patrimoines paysager, architectural et naturel sont quelques-uns des autres atouts majeurs de la station. A l'image de sites tels que les sources du Doubs près des pistes de ski alpin, les aménagements ponctuels permettent de garantir une fréquentation en dehors de la période hivernale.

La capacité d'hébergement sur la commune de Mouthe (63 lits et 50 emplacements de camping) ainsi que celle de la Communauté de Communes (470 lits) se répartit comme suit :

	<i>Mouthe</i>	<i>CC Hauts du Doubs</i>
Hôtels	0 lit(s)	47 lits
Gîtes	63 lit(s)	386 lits
Chambres d'hôtes	0 lit(s)	37 lits
TOTAL	63 lit(s)	470 lits
+ emplacements camping	50 empl.	0 empl.

Source : Comité Départemental de Tourisme du Doubs, 2006.

Dans les chiffres de la commune ne sont cependant pas inclus les 116 lits proposés par le centre de loisirs des Pupilles de l'Enseignements Publics dont la destination est particulière.

On notera par ailleurs qu'il y a un nombre important de résidences secondaires (RS) non marchandes (faible taux d'occupation peu de retombées économiques), non recensées dans le tableau ci-dessus (226 RS, si on retranche les hébergements marchands, on peut estimer la capacité en lits de ces RS non marchandes à environ 800).

Ces RS peuvent accroître la pression sur le marché et notamment sur le marché de l'accession dans l'ancien (recherché dans le cadre des RS).

Cependant le nombre de lits (et surtout les lits marchands) tend à diminuer – mise à niveau coûteuse d'un parc de médiocre qualité créé dans les années 80 (meublés, gîtes bas de gamme...) – et concurrence de la résidence principale.

L'absence d'hôtellerie et qui plus est de qualité, fait défaut dans le panorama de l'hébergement touristique.

Enfin en matière d'offre touristique et d'image, les massifs de moyenne montagne s'interrogent sur l'évolution de l'offre, l'avenir d'un tourisme centré sur la neige alors que les aléas d'enneigement sont de plus en plus incertains. Des réflexions sont en cours notamment à l'échelle du pnr du Haut-Jura.

Le Tourisme à Mouthe est finalement assez embryonnaire, malgré un potentiel fort. Il génère peu d'emplois et peu de retombées économiques. Manifestement le territoire vit d'autres choses que de l'atout touristique et la

mise en valeur de ce potentiel – qui avait commencé dans les années 70 – 80 – n’a pas été une préoccupation des deux dernières décennies.

La communauté de communes des Hauts du Doubs, compétente en matière touristique engage des actions pour améliorer l’offre. Elle mène sur Mouthe une étude de requalification du pôle source du Doubs, pieds piste camping.

Des propositions de requalification du camping et de l’ensemble du site doivent être faites afin de coller un peu mieux aux exigences de la clientèle touristique.

6.4. EQUIPEMENTS, SERVICES ET INFRASTRUCTURES

6.4.1. Equipements et services

a. Les équipements médico-sociaux

La commune est particulièrement bien dotée en services de santé.

L’hôpital local, outre son rôle d’Ehpad (75 lits) regroupe de nombreux praticiens :

- 3 médecins généralistes,
- 2 dentistes,
- 2 ostéopathes
- 1 pédicure
- 1 sage femme
- 1 orthophoniste,
- 1 psychothérapeute
- 1 acupuncteur
- 2 masseurs kinésithérapeutes
- 1 nutritionniste
- 1 Esthéticienne

Parmi les spécialistes cités ci-dessus, certains ne travaillent pas à temps plein sur le site de Mouthe.

b. Les équipements scolaires et périscolaires

Au regard de sa population, la commune de Mouthe est très bien dotée en équipements à vocation scolaire. La place de chef-lieu de canton a conféré à la commune un statut de centre éducatif local.

On trouve ainsi au village une école privée – 110 élèves, une école publique intercommunale (qui a été rénovée récemment) – 144 élèves - et un collège publique 422 élèves.

La commune accueille donc près de 700 élèves dans ses différents établissements !!

Les enfants de Mouthe et de nombreuses communes voisines sont ainsi rassemblés sur le territoire communal qui est doté d’équipements de qualité (équipements scolaires mais aussi sportifs ou culturels tels que stade, gymnase et bibliothèque communale).

Pour ce qui est des niveaux secondaires (niveau lycée), les élèves de la commune sont dirigés vers les établissements de Pontarlier et, en priorité, le Lycée Polyvalent d’enseignement Xavier Marmier.

La commune s’est récemment dotée d’une garderie et d’une cantine. C’est le CLSH centre de loisirs sans hébergement qui a en charge ces services.

c. Les équipements socioculturels et de loisirs

Pour les plus grands et en dehors des temps scolaires, les structures d'accueil sont présentes sur le territoire intercommunal mais aussi sur la commune de Mouthe avec le centre de loisirs du « Petit Tétras ». La commune dispose aussi d'une piscine et d'une bibliothèque qui viennent compléter ainsi un dispositif très étoffé d'équipements à destination des populations les plus jeunes.

Un projet de médiathèque intercommunale est à l'étude.

Les équipements sportifs (stade, pistes de ski alpin et de ski de fond) permettent aussi aux scolaires et à la jeunesse de pratiquer les sports d'hiver ou les activités de plein air et de loisirs.

d. Autres Services publics

- ❑ Bureau de poste,
- ❑ Service de secours et d'incendie

7. CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES

7.1. LA LOI MONTAGNE

Le territoire communal est classé en zone de montagne et soumis à ce titre à la loi montagne

7.2. LA CHARTE DU PNR

Le PLU devra être compatible avec la charte du Pnr.

7.3. L'ARTICLE L-111-3 DU CODE RURAL

“Art. L. 111-3.- (L. no 2000-1208, 13 déc. 2000, art. 204 ; L. no 2006-11, 5 janv. 2006, art. 19, 1o) -

Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à « toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire », à l'exception des extensions de constructions existantes.

(L. no 2005-157, 23 févr. 2005, art. 79) Dans les parties actuellement urbanisées des communes, des règles d'éloignement différentes de celles qui résultent du premier alinéa peuvent être fixées pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieurement implantées. Ces règles sont fixées par le plan local d'urbanisme ou, dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme, par délibération du conseil municipal, prise après avis de la chambre d'agriculture et enquête publique.

(L. no 2005-157, 23 févr. 2005, art. 79) Dans les secteurs où les règles spécifiques ont été fixées en application de l'alinéa précédent, l'extension limitée et les travaux rendus nécessaires par des mises aux normes des exploitations agricoles existantes sont autorisés, nonobstant la proximité de bâtiments d'habitations.

(L. no 2005-157, 23 févr. 2005, art. 79) Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales. Une telle dérogation n'est pas possible dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées en application du deuxième alinéa.

(L. no 2006-11, 5 janv. 2006, art. 19, 2o) Il peut être dérogé aux règles du premier alinéa, sous réserve de l'accord des parties concernées, par la création d'une servitude grevant les immeubles concernés par la dérogation, dès lors qu'ils font l'objet d'un changement de destination ou de l'extension d'un bâtiment agricole existant dans les cas prévus par l'alinéa précédent. »

7.4. LA PROTECTION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Livre V du code du patrimoine (art. L.521-1 à L.524-16 archéologie préventive / art.L.531-1 à L531-19 fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites). Décret n°2004-490 du 03-06-2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Pour les ZAC, les lotissements, les travaux soumis à déclaration préalable, les aménagements et ouvrages précédés d'une étude d'impact, la saisine du préfet de région est obligatoire.

Les autres opérations (permis de construire, de démolir, ...) la saisine du préfet de région n'est obligatoire que si la commune est concernée par un arrêté de zonage.

La loi du 27 septembre 1941 prévoit que toute découverte fortuite, archéologique, de quelque nature qu'elle soit doit être signalée immédiatement au Service régional d'archéologie, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie. Seul un examen par un archéologue mandaté par le Service Régional d'Archéologie permettra de